



Rapport Annuel 2016

SANTE

BIOLOGIE

IMAGERIE

Medasys accompagne la Performance,
la Qualité et l'Innovation des
Etablissements de Santé

Sommaire

1.	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	6
2.	RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE	7
2.1	ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2016	7
2.2	COMPTES CONSOLIDES	7
2.2.1	Résultats consolidés	8
2.2.2	Tableau résumé des flux de trésorerie consolidés	8
2.2.3	Etat de la situation financière consolidée	8
2.3	COMPTES ANNUELS DE MEDASYS SA	9
2.3.1	Compte de résultat	9
2.3.2	Bilan	9
2.3.3	Délais de paiement des fournisseurs et des clients	10
2.3.4	Dividendes	10
2.3.5	Inventaire des valeurs mobilières	10
2.3.6	Affectation du résultat de Medasys S.A.	10
2.3.7	Résultats des cinq derniers exercices	10
2.4	COMPTES ANNUELS DES FILIALES	10
2.5	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	11
2.6	ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	12
2.7	RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE	12
2.7.1	Informations sociales	12
2.7.2	Organisation du temps de travail/temps partiels/heures supplémentaires	13
2.7.3	Relations sociales	13
2.7.4	Santé sécurité	13
2.7.5	Formation	14
2.7.6	Egalité de traitement – Non discrimination – Responsabilité Sociale	14
2.7.7	Autres thématiques sociétales	14
2.7.8	Risques industriels et liés à l'environnement	14
2.7.9	Responsabilité environnementale	14
2.7.10	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	16
2.7.11	Actions de sponsoring	16
2.7.12	Sous-traitance et fournisseurs	16
2.8	FACTEURS DE RISQUES	16
2.9	CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIETE	17
2.9.1	Répartition du capital et droits de vote	17
2.9.2	Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2016	17
2.9.3	Marché des titres de la société	18
2.9.4	Acquisitions et cessions par la société de ses propres actions	18
2.9.5	Délégation en matière d'augmentation de capital	19
2.10	GOUVERNANCE	20
2.10.1	Composition des organes de direction, de surveillance et d'administration	20
2.10.2	Fonctionnement des organes de direction, de surveillance et d'administration	21



2.10.3	<i>Intérêts des dirigeants</i>	21
2.10.4	<i>Schémas d'intéressement du personnel</i>	22
2.10.5	<i>Tableau récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants</i>	22
2.11	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	22
2.12	CONVENTIONS REGLEMENTEES	23
2.13	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	23
2.14	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	23
2.15	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	24
3.	ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MAI 2017	27
4.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016	31
4.1	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	31
4.2	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	31
4.3	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	31
4.4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	33
4.5	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	34
4.6	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	35
4.6.1	<i>Faits significatifs de l'exercice</i>	35
4.6.2	<i>Règles et méthodes comptables</i>	35
4.6.3	<i>Périmètre de consolidation</i>	41
4.6.4	<i>Information sectorielle</i>	41
4.6.5	<i>Notes relatives à l'état du résultat global consolidé</i>	42
4.6.6	<i>Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée</i>	44
4.6.7	<i>Transactions avec les parties liées</i>	50
4.6.8	<i>Engagements hors bilan</i>	52
4.6.9	<i>Evénements postérieurs à la clôture</i>	52
4.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	53
5.	ETATS FINANCIERS SOCIAUX	56
5.1	BILAN	56
5.2	COMPTE DE RESULTAT	57
5.3	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	57
5.3.1	<i>Faits significatifs de l'exercice</i>	58
5.3.2	<i>Règles et méthodes comptables</i>	58
5.3.3	<i>Filiales et participations</i>	61
5.3.4	<i>Notes sur le bilan</i>	62
5.3.5	<i>Notes sur le compte de résultat</i>	66
5.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	72
5.5	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	74
5.6	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE	78
5.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	88



1. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire

L'année 2016 a marqué une étape importante dans le développement de l'actionnariat de Medasys, apportant une véritable vision stratégique au Groupe lui donnant davantage de puissance aussi bien au niveau opérationnel, avec une offre élargie, qu'au niveau financier avec des perspectives de croissance externe.

Comme cela avait été annoncé pour l'année 2016, les appels d'offre en France sont restés à un niveau bas. C'est ainsi que le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 22,08 M€ en 2016, en légère progression de 5,4% comparé au 20,94 M€ de l'année 2015. Cette augmentation est notamment due à la progression des revenus de maintenance et des fonctionnalités additionnelles commandées par les clients existants.

Le résultat net revenant au Groupe ressort à -4,82 M€ en 2016 comparé à -0,90 M€ en 2015. Les éléments principaux menant à ce résultat sont liés à un niveau exceptionnel de dotations aux amortissements et aux provisions de 6,63 M€ en 2016, comparé à 2,61 M€ en 2015.

Optimisation des ressources

Les efforts consentis par les équipes de Medasys pour optimiser les ressources et ajuster à la baisse les effectifs ont permis de réaliser un chiffre d'affaires en légère hausse avec des charges de personnel en baisse de 7,3%, faisant ainsi ressortir dès 2016, une capacité d'autofinancement nettement améliorée et cela malgré les frais de réorganisation qui se sont élevés à 0,52 M€.

Développement du groupe et l'apport de nouvelles impulsions innovantes

Le Groupe Medasys fait à présent partie du Groupe Dedalus qui emploie environ 1700 collaborateurs - et qui investit dans des solutions innovantes et stratégiques avec une volonté forte de développer des synergies produits. Ceci a déjà porté ses fruits avec Medasys – notamment dans un domaine important qui concerne le positionnement sur les « GHT » en France – avec l'offre DxPlatform « powered by X-Value » développée en collaboration avec Dedalus.

Un autre premier succès de coopération est à signaler avec la présence commune à un salon d'oncologie où Medasys a présenté un circuit intégré et connecté à un robot de nouvelle génération qui prépare d'une manière sécurisée et efficiente les poches de chimiothérapie pour les patients. Ceci n'est qu'un premier exemple concret qui illustre la capacité future du nouveau Groupe d'offrir des solutions complètes à la fois inter et extra hospitalière.

Nominations et nouveaux éléments soumis au vote

Le mandat de commissaire aux comptes de PriceWaterhouseCoopers Audit arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée. Nous vous proposons de nommer en remplacement la société KPMG en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices.

Il vous sera également demandé de voter les renouvellements des membres du Conseil de Surveillance.

Conformément au décret d'application de la loi Sapin II, nous vous présentons pour la première fois dans ce rapport les principes et les critères de détermination et d'attribution de tous les éléments composant la rémunération totale - aussi bien du Directoire que du Conseil de Surveillance.

Je vous remercie de votre confiance et de votre participation au vote, mais également de votre soutien pour le développement de Medasys.

Florence Hofmann

Présidente du Conseil de Surveillance

Le 21 mars 2017



2. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

2.1 ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2016 s'établit à 22 081 k€ à comparer à 20 943 k€ en 2015 représentant une hausse de 5,4 %. Depuis l'annonce de la constitution des «Groupements hospitaliers de territoires» GHT le 2 juillet 2016, la plupart des Hôpitaux prépare actuellement leur schéma directeur du système d'information (SDSI) qui doit être achevé au plus tard le 1^{er} janvier 2018 pour une convergence effective des applications fonctionnelles au 1^{er} janvier 2021. Dans ce contexte, l'année 2016 aura été une année de transition avec très peu d'appels d'offres. Grâce aux commandes de fonctionnalités additionnelles qui sont en progression de 55% et une augmentation des revenus de maintenance de 11%, Medasys est largement parvenu à compenser l'impact négatif de la baisse du chiffre d'affaires sur les projets traditionnels.

En France, notre client, le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph a choisi notre solution de facturation DxBilling afin de couvrir l'ensemble des activités de la chaîne de facturation et permettre ainsi d'optimiser le pilotage et le suivi des activités en matière de facturation. Le montant du contrat s'élève à 500 k€ HT et prévoit une mise en production courant 2017.

En février 2016, Medasys a signé avec Hitachi Data System (HDS) un contrat de distribution et de partenariat concernant la solution SEAL/HCP. Avec SEAL, solution d'archivage électronique complètement intégrée à la solution DxCare de Medasys, il est désormais possible d'optimiser les processus de gestion des archives, et permettre aux utilisateurs cliniciens de conserver et d'accéder aux données patients archivées quels que soient leurs statuts (données actives ou données archivées) via un seul point tout en garantissant une parfaite conformité avec les réglementations en vigueur. L'enjeu de cette intégration est d'avoir une transparence totale entre les documents physiques et ceux archivés. En solution complète de gestion d'archivage, DxSAE, intègre les deux principaux processus de numérisation : la numérisation des archives médicales (numérisation dite « de masse ») et la numérisation des « documents » apportés par le patient lors d'une consultation/hospitalisation (et ceux produits en interne). Les deux processus alimentent le SAE et donnent lieu à une synchronisation des classements entre le dossier patient (DxCare) et celui des archives (SAE).

Au cours du salon HIT (Paris Healthcare Week) qui s'est déroulé du 24 au 26 mai 2016, Medasys a présenté les évolutions fonctionnelles et techniques de son programme Platform lancé en 2015, ainsi que les nouvelles solutions métiers, fruits de partenariats clés, désormais associés à la plateforme. L'écosystème constitué à partir des applications «DxPlatform certified», garantit la sécurité et l'intégrité des données, et permet aux équipes soignantes, internes ou externes à l'établissement (équipe paramédicale, médecin traitant) de prendre en charge les patients avec un niveau de sécurité et d'information maximum, contribuant ainsi à la continuité du parcours de soins du patient.

Lors des JFR (Journées Française de Radiologie) qui se sont tenues du 14 au 17 octobre 2016, Medasys a présenté deux nouvelles solutions interopérables : DxImage-one, un RIS (Radiology Information System) simplifié et rapide et Overlay PACSTM développé par notre partenaire TeraRecon, en vue de mutualiser les images issues des PACS (Picture Archiving and Communication System) de plusieurs établissements d'un territoire.

A l'international, Medasys a signé le 20 avril 2016 un contrat de distribution avec le groupe Ejada portant sur le déploiement de nos solutions DxFamily au Moyen Orient avec un objectif de ventes de 10 millions de dollars US sur 4 ans et un focus particulier sur l'Arabie Saoudite. Le Groupe Ejada Systems Company Limited possède une base forte en Egypte avec des équipes de développement aguerries aux technologies mobiles, ce qui permettra une coopération fertile pour les deux sociétés. Medasys a poursuivi le déploiement de DxCare en Belgique auprès du Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye de Seraing et a démarré le projet au Luxembourg avec le Centre Hospitalier du Nord.

Dans le cadre de cette année de transition et dans l'attente du redémarrage de l'activité en France qui devrait se faire sentir courant 2017, Medasys a procédé à des réductions de charges et d'effectifs. Outre les départs non remplacés au cours de l'exercice, Medasys SA a procédé à 10 licenciements économiques et Mega-Bus à 3 licenciements au cours de la même période en proposant aux salariés des contrats de sécurisation professionnelle (CSP). Le coût de cette réorganisation s'élève à 516 k€. Au 31 décembre 2016, les effectifs totaux du Groupe y compris les membres du directoire rémunérés étaient de 180 collaborateurs à comparer à 213 collaborateurs à fin décembre 2015, soit une baisse de 15,5 %. Par ailleurs, les salaires ont été gelés en 2016.

2.2 COMPTES CONSOLIDES

Le Groupe a enregistré en 2016, un chiffre d'affaires consolidé de 22 081 k€, en hausse de 5,4% par rapport à 2015. Les licenciements économiques, les départs non remplacés et le gel des salaires ont permis de réduire les charges de personnel de 7,3 % en 2016 passant ainsi 11 944 k€ à 11 070 k€. Compte tenu de ces deux effets bénéfiques, la capacité d'autofinancement (après coût de l'endettement financier et impôt) est en progression de 50 % s'établissant ainsi à 2 830 k€ pour 2016 à comparer à 1 886 k€ en 2015.

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 6 629 k€ par rapport à 2 609 k€ en 2015. Le niveau exceptionnel de ces dotations s'explique par des provisions sur créances clients pour lesquelles il existe des risques de recouvrabilité. Compte tenu de ces dotations aux provisions sur créances de 3485 k€, des charges de réorganisation de 516 k€ et de la dépréciation intégrale du Goodwill de notre filiale Mega-Bus, le résultat opérationnel 2016 dégage une perte de 4 515 k€ à comparer à une perte de 589 k€ en 2015. Après frais financiers, la perte nette consolidée revenant au Groupe ressort à 4 817 k€ au 31 décembre 2016, elle était de 903 k€ au 31 décembre 2015.

2.2.1 RESULTATS CONSOLIDES

	31.12.16 (12 mois)	31.12.15 (12 mois)
Chiffre d'affaires	22 081	20 943
Résultat opérationnel courant	<3 032>	<439>
Autres produits opérationnels courants	66	-
Autres charges opérationnelles courantes	<516>	-
Dépréciation du Goodwill	<1 033>	<150>
Résultat opérationnel	<4 515>	<589>
Résultat net revenant au Groupe	<4 817>	<903>

2.2.2 TABLEAU RESUME DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

€'000	31.12.2016 (12 mois)	31.12.2015 (12 mois)
Résultat net de l'ensemble consolidé	<4 817>	<903>
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	3 138	2 249
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	2 830	1 886
Variation calculée du besoin en fonds de roulement	<2 685>	<1 317>
Variation de la trésorerie issue de l'activité	145	569
Variation de la trésorerie issue des investissements	<3 587>	<3 296>
Variation de la trésorerie issue du financement	2 657	5 431
Variation nette de la trésorerie	<710>	2 659

2.2.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(€'000)	Actif	31.12.16	31.12.15
	Actif non courant	16 047	17 282
	dont Immobilisations	8 201	7 867
	dont Ecart d'acquisition	4 614	5 648
	Actif courant	25 914	28 528
	dont Trésorerie	3 272	3 982
	Total	41 961	45 810
(€'000)	Passif	31.12.16	31.12.15
	Capitaux propres	15 075	19 774
	dont Résultat	<4 817>	<903>
	Passif non courant	10 949	7 015
	Passif courant	15 937	19 021
	dont Dette financ. <1 an	2 302	3 621
	Total	41 961	45 810

L'endettement financier consolidé net au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

€'000	31.12.16	31.12.15	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 272	3 982	<710>
Concours bancaires	<253>	<256>	3
Crédits spot	<450>	<1 720>	1 270
Agios courus non échus	<5>	<17>	12
Trésorerie nette	2 564	1 989	575
Emprunts	<15>	<1 137>	1 122
Dettes de crédit bail	<115>	<128>	13
Dettes d'affacturage	<180>	<322>	142
Financement des crédits d'impôt	<943>	-	<943>
Compte courant NoemaLife	<341>	<41>	<300>
Endettement financier brut courant	<1 594>	<1 628>	34
Emprunts	<1 804>	<2 773>	969
Financement des crédits d'impôt	<1 077>	<1 824>	747
Compte courant NoemaLife	<5 711>	-	<5 711>
Dettes de crédit bail	<132>	<102>	<30>
Endettement financier brut non courant	<8 724>	<4 699>	<4 025>
Endettement financier brut	<10 318>	<6 327>	<3 991>
Endettement financier net	<7 754>	<4 338>	<3 416>

L'endettement financier net retraité des dépôts de garantie liés à l'affacturage et des prêts 1% construction (détail en notre 4.6.6.4 de l'annexe des comptes consolidés) s'établit à 6 779 k€ en 2016 et à 3 375 k€ au 31.12.2015.



Outre la variation de la trésorerie, l'augmentation de l'endettement financier net est principalement due aux financements moyen terme souscrits au cours de l'exercice pour 2 450 k€ et à l'avance en compte courant de NoemaLife de 300 k€.

2.3 COMPTES ANNUELS DE MEDASYS SA

2.3.1 COMPTE DE RESULTAT

(€'000)	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires	20 133	18 535
Total des produits d'exploitation	24 297	22 483
Achats consommés	70	117
Autres achats et charges externes	6 781	5 685
Impôts	636	656
Charges de personnel	13 608	14 133
Dotations aux amort.et provisions	7 400	3 545
Résultat d'exploitation	<4 198>	<1 653>
Résultat financier	<634>	<363>
Résultat courant avant impôts	<4 832>	<2 016>
Résultat exceptionnel	<815>	<155>
Impôt sur les bénéfices	435	1 257
Résultat net	<5 212>	<914>

Le chiffre d'affaires de Medasys S.A. est de 20 133 k€ en 2016 contre 18 535 k€ en 2015. L'augmentation de 8,6 % résulte principalement de l'augmentation des ventes de fonctionnalités additionnelles auprès de nos clients et de l'accroissement des revenus de maintenance de 14,8 %.

Les produits d'exploitation de 24 297 k€ au 31.12.2016 comprennent les frais de développement activés à hauteur de 3 853 k€, ces derniers représentaient 3 866 k€ en 2015.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 6 781 k€ en 2016 contre 5 685 k€ en 2015. La variation de 1 096 k€ correspond principalement à l'augmentation des achats de prestations externes de 870 k€ et à l'augmentation des frais bancaires relatifs aux indemnités de remboursement anticipés pour 187 k€.

Les charges de personnel s'établissent à 13 608 k€ en 2016 à comparer à 14 133 k€ en 2015.

Après constatation d'une dotation aux amortissements et aux provisions de 7 400 k€ dont 3 461 k€ de dotations aux provisions sur créances clients, la perte d'exploitation s'établit à 4 198 k€ par rapport à une perte d'exploitation de 1 653 k€ en 2015.

Le résultat financier 2016 s'élève à <634> k€ et comprend une dépréciation complémentaire des titres de la filiale Mega-Bus de 789 k€. Il était de <363> k€ en 2015.

Le résultat exceptionnel inclut les charges de restructuration du personnel de 466 k€ ainsi que l'impact de la sortie des titres de Medasys Japon d'un montant de 181 k€.

La diminution des crédits d'impôt est liée à la diminution du crédit d'impôt recherche reconnu en 2015. Ce point est évoqué au paragraphe 2.6.

Le résultat net au 31 décembre 2016 correspond à une perte de 5 212 k€ à comparer à une perte de 914 k€ à fin décembre 2015.

2.3.2 BILAN

(€'000) Actif	31.12.16	31.12.15
Actif immobilisé	11 318	12 224
Stocks et en-cours	19	116
Clients & autres créances	24 316	26 026
Disponibilités	2 690	3 807
Comptes de régularisation	429	280
Total	38 772	42 453
(€'000) Passif	31.12.16	31.12.15
Capitaux propres	14 539	19 816
Avances conditionnées	300	300
Provisions	168	85
Dettes financières	4 446	7 601
Fournisseurs	3 869	3 143
Dettes fiscales et sociales	7 844	9 353
Autres dettes	6 578	1 276
Comptes de régularisation	1 028	879
Total	38 772	42 453

Il n'a pas été enregistré de dépenses et de charges non déductibles fiscalement visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts au cours de l'exercice 2016.



2.3.3 DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

(Article L.441-6-1 du code de Commerce)

La dette « fournisseurs » au 31 décembre se décompose par échéance comme suit :

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs	1 412	833	433	117	30
Effets à payer	70	0	0	70	0
Total 2016	1 482	833	433	186	30
Total 2015	1 249	752	233	162	102

Les créances « clients » au 31 décembre se répartissent par échéance comme suit :

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Clients	3 895	1 980	1 308	533	74
Clients douteux	688	688	0	0	0
Total 2016	4 583	2 668	1 308	533	74
Total 2015	2 798	1 838	590	370	0

2.3.4 DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices aucun dividende n'a été distribué.

2.3.5 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

L'inventaire des valeurs mobilières est annexé dans la note 5.3.5.7.1 comptes annuels du présent rapport.

2.3.6 AFFECTATION DU RESULTAT DE MEDASYS S.A.

Il sera proposé l'Assemblée Générale du 18 mai 2017, d'affecter la perte de l'exercice 2016 s'élevant à 5 212 127,21 euros au compte report à nouveau.

2.3.7 RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(€'000)	2012	2013	2014	2015	2016
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	7 273	7 284	7 375	11 086	11 086
Nombre d'actions ordinaires	25 423 328	25 459 936	25 779 313	38 751 262	38 751 262
Nombre maximum d'actions à créer par droits de souscription et options	2 524 562	1 889 112	1 252 559		
Opérations et résultats, effectifs					
Chiffre d'affaires hors taxes	21 695	21 027	21 355	18 535	20 133
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	3 108	3 692	3 263	1 531	1 513
Impôt sur les bénéfices	<1 093>	<1 262>	<1 229>	<1 257>	<435>
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	4 433	4 387	3 228	3 702	7 161
Résultat net	<232>	567	1 264	<914>	<5 212>
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
Résultats des opérations par action (€)					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	0,17	0,19	0,17	0,07	0,05
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	<0,01>	0,02	0,05	<0,02>	<0,13>
Dividende attribué	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen (en nb. de salariés)	181	168	188	181	173
Masse salariale	9 618	9 214	10 095	9 821	9 549
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	4 240	3 947	4 256	4 312	4 059

2.4 COMPTES ANNUELS DES FILIALES
Medasys (Japon)

 Compte tenu de la baisse régulière du chiffre d'affaires généré par Medasys Japon et du faible niveau des perspectives commerciales, Medasys a cédé en date du 1^{er} janvier 2016 pour 1 Yen, 90 % de sa participation détenue dans Medasys Japon à Jean Barthélemy, Président de Medasys Japon. Cette cession s'est accompagnée de la mise en place d'un contrat de distribution pour permettre, notamment, d'assurer la continuité de service des contrats de maintenance signés avec nos clients Japonais. La valeur nette des actifs et passifs était négative au 31 décembre 2015 de sorte que l'impact de la cession sur le résultat du Groupe s'établit à +66 k€.

Mega-Bus

Le chiffre d'affaires de Mega-Bus en 2016 est de 1 067 k€ contre 1 343 k€ en 2015 soit une baisse de 20 %. La société n'a pas obtenu de nouveaux contrats significatifs en 2016 et prévoit une baisse de son chiffre d'affaires en 2017. Mega-Bus a procédé à 4 licenciements sur l'exercice 2016, leur cout représentent 50 k€. La perte nette de l'exercice 2016 s'établit à 130 k€ contre un bénéfice net de 5 k€ au 31 décembre 2015 qui comprenait une reprise de provision exceptionnelle de 68 k€.



Mexys (Belgique)

A fin décembre 2016, le chiffre d'affaires de Mexys ressort à 1 779 k€ contre à 1 752 k€ en 2015. La baisse des achats de matériel associés aux contrats clients a permis d'augmenter significativement le taux de marge brut qui est passé de 69 % du chiffre d'affaires en 2015 à 80% en 2016. Les autres charges d'exploitation sont stables. Les charges de personnel sont en progression de 4,4% du fait, notamment, de l'embauche d'un ingénieur de développement fin 2016. Le bénéfice net fin décembre 2016 s'établit à 203 k€ contre 49 k€ en 2015.

MedHealth Maroc

Au cours de l'exercice 2016, MedHealth Maroc a enregistré un chiffre d'affaires de 819 k€ contre 74 k€ en 2015. Le bénéfice net fin décembre 2016 s'établit à 14 k€ contre 6 k€ en 2015. Le chiffre d'affaires 2016 est lié principalement au contrat signé avec la Fondation Cheikh Khalifa Ibn Zaid pour le déploiement de leur Hôpital de Casablanca. Nos deux salariés marocains, ont également contribué à la réalisation de prestations de services au titre du contrat signé avec les Services de Santé des Forces Armées Royales ainsi que pour le contrat de l'Hôtel Dieu de France au Liban.

Medasys Africa (Algérie)

Le 2 juillet 2013, le capital social a été appelé et libéré à hauteur de 50 %. La société est toujours en cours d'immatriculation.

2.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

En 2016, le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife.

Le 1er juillet 2016, Dedalus S.p.A, leader italien du secteur des logiciels de santé, a annoncé l'acquisition de plus 83 % du Groupe NoemaLife. Avec une large présence à l'internationale, le nouveau Groupe constitué de Dedalus et de NoemaLife est désormais devenu l'un des acteurs majeurs en Europe. Le nouveau Groupe est également, grâce à ses filiales, un opérateur actif en France, en Espagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Amérique latine, en Chine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et en Afrique australe. L'acquisition de la majorité du capital de NoemaLife par Dedalus a déclenché l'obligation de déposer une offre publique d'achat obligatoire, portant sur toutes les actions NoemaLife cotées au MTA. Cette offre publique s'est clôturée avec succès le 23 septembre 2016. Dedalus détient désormais 100% de NoemaLife Spa. Par un communiqué de presse du 23 septembre, NoemaLife a annoncé le retrait de cote des actions et «warrants» cotés au MTA, marché organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A.

Le 8 juillet, Ardian, la société d'investissement privé indépendante, a annoncé la signature d'un accord concernant l'acquisition d'environ 60 % de Dedalus Holding, Président de Dedalus S.p.A. Giorgio Moretti conserve une participation d'environ 40 % ainsi que son rôle au sein de Dedalus S.p.A, assurant ainsi la continuité du management.

Dans le cadre de la modification de l'actionariat du Groupe, Dedalus via NoemaLife a procédé en septembre 2016 au remboursement de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de Medasys S.A. (hors affacturage) pour un montant total de 5 616 k€ porté au compte courant de NoemaLife, réduisant ainsi fortement le niveau de notre endettement bancaire. Ce montant ne fera pas l'objet de remboursement au cours des douze prochains mois. La radiation des nantissements du fonds de commerce de Medasys S.A. a été obtenue au cours du second semestre.

- les transactions avec NoemaLife, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles sont essentiellement réalisées avec Medasys S.A. et Mexys et se résument comme suit :

€'000	31.12.16	31.12.15
Dettes financières	<6 052>	<41>
Créances clients et comptes rattachés	380	312
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<1 036>	<600>
Total de la dette du Groupe Medasys	<6 708>	<329>
Achats et autres charges externes	<401>	<540>
Chiffre d'affaires	66	140
Charges financières	<44>	<39>
Impact sur le résultat du Groupe Medasys	<379>	<439>

- les autres opérations

Au cours de l'exercice 2016, Medasys a versée à la société Agile Green Development dans laquelle Frédéric Vaillant détient des intérêts, le montant d'une mission ponctuelle de 13 800 euros portant sur l'intégration d'un volet développement durable dans la présentation de notre plateforme GTIS au Conseil Régional du Languedoc Roussillon. Cette convention a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.

Le 12 décembre 2016, Medasys S.A. a conclu avec la société Progetti Futuri, dont l'Administrateur Unique est Monsieur Andrea Corbani qui est par ailleurs Vice-Président du Conseil de Surveillance de Medasys, un contrat de prestations de services avec effet au 1^{er} janvier 2017 et pour une durée indéterminée. Cette convention a pour objet la fourniture par Progetti Futuri, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys S.A. dans le cadre de son intégration dans le groupe Dedalus et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et de son développement international. Les conditions financières de cette convention sont une rémunération de 40 000 euros HT par an et le remboursement des frais de déplacement dans la limite annuelle de 20 000 euros. Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 12 décembre 2016.

En 2016, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.



Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A..

2.6 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les principaux axes de développement 2016 concernent :

- le module de facturation
- le module HAD (Hospitalisation à Domicile),
- l'intégration avec la solution d'archivage (SEAL).

Dans le cadre du financement de la créance de CIR 2015, une analyse technique a été réalisée par l'expert mandaté par Bpifrance. Ses conclusions ont conduit au réajustement de la créance liée au CIR 2015 de 1 262 k€ à 732 k€. Cette révision de l'estimation du CIR a pour conséquence en consolidation d'accroître les immobilisations incorporelles de 524 k€. Cet impact a été pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2016.

Les frais de développement comprennent les charges directes de salaires et de sous-traitance. Les frais de développement immobilisés par le groupe au cours de l'exercice 2016, avant imputation du crédit d'impôt recherche (CIR) et des subventions correspondants, s'élèvent à 3 874 k€ à comparer à 4 143 k€ en 2015. Le CIR et les subventions à imputer en moins de ces frais de développement au titre des dépenses 2016 s'établissent à 435 k€ correspondant à 960 k€ au titre du CIR de 2016 diminué de l'impact de révision du CIR 2015 de 524 k€. Ils représentaient 1 256 k€ en 2015. Les amortissements des frais de développement, avant imputation du CIR et des subventions correspondants s'élèvent à 3 981 k€ en 2016 contre 3 573 k€ en 2015. Le montant du CIR et des subventions venant en déduction de la dotation aux amortissements est de 1 084 k€ en 2016 contre 1 262 k€ en 2015. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 895 k€ contre 2 312 k€ en 2015.

2.7 RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE

L'établissement de ce rapport a été réalisé conformément aux demandes de l'article 225 de la loi Grenelle 2. Les origines et consolidations des données sont les suivantes :

- indicateurs sociaux : les données relatives à ces indicateurs ont été extraites des logiciels de paie des entreprises françaises du Groupe Medasys. Les données des filiales non françaises sont issues du reporting des départements qui en ont la charge dans les diverses entités du Groupe,
- indicateurs environnementaux : ces données couvrent le périmètre Français et notamment les locaux situés en Ile de France. Les procédures de collecte des éléments relatifs à la consommation des ressources n'ont pas permis d'élaborer des données satisfaisantes pour la publication du présent rapport,
- indicateurs sociétaux : les données relatives aux partenariats et aux actions sociétales ont été transmises par la Direction de la Communication et de la Qualité.

L'Entreprise a utilisé un référentiel interne défini en fonction de son activité, disponible au siège sur demande

2.7.1 INFORMATIONS SOCIALES

Le Groupe est composé comme suit au 31 décembre 2016* :

Année	2016	2015	2014	2013	2012
Hommes	118	141	144	143	162
Femmes	58	68	64	59	62
Total	176	209	208	202	224

* Medhealth Maroc n'est pas pris en compte car peu représentatif

La décomposition par filiale, par zone géographique :

	MEDASYS France*	MEGABUS France	MEXYS Belgique
Hommes	100	8	10
Femmes	55	2	1
Total	155	10	11

*hors mandataire sociaux

En répartition par catégorie sur le périmètre Français :

	MEDASYS France	MEGABUS France
Cadres	139	7
Non cadres	16	3
Total	155	10



En répartition par âge :

	MEDASYS		MEGABUS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
>30 ans	18	10	0	1
de 31 à 40 ans	30	18	3	0
de 41 à 50 ans	31	16	1	0
>51 ans	21	11	4	1
Total	100	55	8	2

*Mexys représente 10 collaborateurs. Cette filiale n'est pas comprise dans le calcul des indicateurs de la partie sociale.

Suite aux difficultés de 2016, le Groupe a procédé à des licenciements :

- 11 licenciements économiques chez MEDASYS SA
- 3 licenciements économiques chez MEGA-BUS International.

Au 31 décembre 2016, les effectifs du Groupe (y compris stagiaire et contrat d'apprentissage) étaient de 165 collaborateurs à comparer à 199 collaborateurs à fin décembre 2015, soit une baisse de plus de 8 %. Par ailleurs, les salaires ont été gelés en 2016.

(En euros)	Salaire moyen 2016	Salaire moyen * 2015	Salaire moyen 2014	Salaire moyen 2013
Cadre	4049	4050	4054	4034
Non cadre	2272 (*)	2219	2242	2240

*La variation des salaires moyens s'explique par les entrées/sorties

La moyenne d'âge des collaborateurs en 2016 a légèrement augmenté de 42 ans à 40 ans en 2015 et l'ancienneté moyenne a légèrement augmenté passant de 10 à 11 ans.

2.7.2 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL/TEMPS PARTIELS/HEURES SUPPLEMENTAIRES

La mise en œuvre du statut collectif s'organise sur la base des dispositions réglementaires et conventionnelles existantes au travers, notamment, de notre accord RTT.

Au niveau de MEDASYS SA, 14 collaborateurs sont employés à temps partiel, soit environ 9% des effectifs en 2016, pourcentage en hausse par rapport à l'année dernière.

Ce mode d'organisation du travail répond aux souhaits des collaborateurs pour concilier leur vie privée et professionnelle.

Le taux d'absentéisme du Groupe est de 2,9% en 2016, taux constant par rapport à l'année dernière. Les salariés hommes devenus père ont tous pris la totalité de leur congé paternité.

2.7.3 RELATIONS SOCIALES

Medasys SA dispose d'une Délégation Unique du Personnel (DUP) composée d'un collège unique de 8 titulaires et 8 suppléants. Ces titulaires sont nommés pour une durée de 4 ans. La Direction organise des réunions mensuelles avec la Délégation unique du personnel. Au vu du contexte 2016, les Institutions représentatives ont été sollicitées dans le cadre des plans de licenciements. Des négociations ont abouti à des accords avec les organisations syndicales relatifs aux conditions de départs des salariés licenciés.

Medasys SA verse au titre du budget œuvre social le montant annuel légal correspondant à 0,25% de la masse salariale. Un montant de 0,20% de la masse salariale est versé au titre du budget de fonctionnement.

Le CHSCT est composé de 3 membres. Il se réunit trimestriellement. Le document unique a été révisé.

2.7.4 SANTE SECURITE

Le siège social se situe dans un Immeuble de Grand Hauteur (IGH) ce qui implique la constitution d'un groupe de référents de sécurité locaux, constitués par les salariés bénévoles. Chaque référent de sécurité a été formé aux techniques d'évacuation.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée au bien être des salariés et notamment au service client par l'achat de casques téléphoniques.

Medasys continue à concentrer ses efforts pour réduire le risque routier : limitation des déplacements en voiture en privilégiant les autres moyens de locomotion (train, avion). Une deuxième salle de visioconférence est mise à disposition du personnel. Un accord d'expérimentation de télétravail a été signé avec les organisations syndicales pour une période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2016. 18 télétravailleurs ont testé ce dispositif d'expérimentation. La commission de télétravail composée de la Direction, des organisations syndicales, membre du CHSCT et de la délégation du personnel a rendu un avis positif sur ce dispositif. Un accord sur le télétravail a été signé avec les organisations syndicales pour une mise en place à compter de 2017. Ce dispositif permet également de répondre à la demande des salariés, notamment pour l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Conformément au bilan annuel d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail transmis au CHSCT, il y a eu un accident de travail et un mi-temps thérapeutique sur l'année 2016.

Le Groupe Medasys veille à la qualité de l'environnement de travail de ses collaborateurs, ainsi, ces derniers peuvent accéder à des services tels que la conciergerie et la salle de sport.



2.7.5 FORMATION

Dans le cadre du développement stratégique de l'entreprise, la formation reste un atout incontournable pour maintenir notre position sur le marché de l'édition de logiciel. Le Groupe MEDASYS a axé en 2016 ses formations sur le développement des compétences techniques par des formations externes. Toutefois compte tenu de la baisse des formations internes, le nombre d'heures de formation est passé de 2 145 h en 2015 à 1 151 h en 2016.

2.7.6 EGALITE DE TRAITEMENT – NON DISCRIMINATION – RESPONSABILITE SOCIALE

Aucun accord collectif relatif à l'emploi et au maintien des personnes handicapées n'a été signé avec les organisations syndicales. Le groupe mène toutefois une politique active sur ce sujet. Le groupe continue ses relations avec les organismes qui visent à promouvoir l'accès des Travailleurs handicapés. Medasys a conclu un partenariat avec AIMETH. Medasys a soutenu financièrement des structures protégées et/ou adaptées valorisant l'emploi des travailleurs handicapés : Loxy, ateliers protégés l'aiguillon, Menhirs. Les prestations sont essentiellement des prestations de fournitures ou de services.

Medasys veille à respecter les réglementations applicables en matière d'égalité professionnelle et de non-discrimination.

Les Principes de responsabilité sociale de l'entreprise ont pour fondements la reconnaissance et le respect de textes fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement.

2.7.7 AUTRES THEMATIQUES SOCIETALES

Compte tenu de l'activité et de l'implantation géographique du Groupe Medasys, les impacts en matière de développement régional et sur les populations riveraines ou locales ne sont pas significatifs.

Au vue de la taille du Groupe et de sa localisation principale sur le sol français, Medasys n'a pas engagé d'actions spécifiques en faveur des droits de l'homme ou d'action visant à lutter contre le travail forcé ou contre le travail des enfants.

Dans le cadre des opérations export, Medasys respecte les lois et conventions relatives à la lutte contre la corruption notamment d'agent étranger dans les transactions commerciales internationales. Cet engagement est pris avec la Coface.

2.7.8 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats et estime que les impacts environnementaux de ses activités sont très limités :

- une grande partie de ses actifs est de nature incorporelle, ce qui limite les risques sur le plan industriel et sur le plan environnemental;
- aucun site du Groupe ne génère de déchets dangereux ou de rejets ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau, ni ne répond aux critères de la directive SEVESO ou n'est classé ICPE (Installations Classées – et présentant des risques – pour la Protection de l'Environnement);
- le Groupe estime ne pas être exposé aux conséquences du changement climatique à court et moyen terme;
- les activités de Medasys n'ont pas d'impact négatif connu sur la biodiversité, et ne génèrent ni bruit ni odeur susceptible de gêner le voisinage. En outre, le Groupe n'est pas concerné par les conditions d'utilisation des sols.

Compte tenu du caractère limité des risques industriels et environnementaux du Groupe, aucune provision pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe en 2016. Aucune charge n'a non plus été intégrée dans les comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

2.7.9 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Politique générale en matière environnementale

Malgré le faible impact environnemental de son activité, le Groupe a pris volontairement des mesures pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement. En effet, la mise en place d'une démarche de certification ISO 14001 a été initiée après une dizaine d'années de certification ISO 9001. La démarche a démarré en octobre 2011, avec l'appui d'une consultante.

L'AFNOR a certifié conforme suivant la norme ISO 14001 (v 2004), le système de management environnemental de Medasys fin septembre 2012, l'audit ayant permis d'établir que le système de management environnemental mis en place par Medasys répondait à l'ensemble des exigences de la norme ISO 14001 (v 2004). L'audit de surveillance n°2 en février 2016 a conclu le système de management environnemental de Medasys conforme. Tous les points sensibles ont été levés. Deux points forts ont été notés par l'auditeur notamment sur la sensibilisation du personnel et du bon retour des appréciations.

La politique environnementale suit cinq principes d'actions majeurs :

- utiliser les visio-conférences,
- développer le télétravail,
- diminuer la consommation papier,
- diminuer la consommation de cartouches d'encre,
- améliorer la gestion de nos déchets.

Démarche

Sur la base du volontariat, Medasys a constitué une équipe de salariés (la « Green Team ») afin de mener à bien un certain nombre d'actions environnementales : sensibilisation, mise en place d'actions...

La Green team est composée de référents volontaires.

Sa mission consiste à :

- veiller à la bonne mise en œuvre et à la bonne pratique des actions green,
- participer à des groupes de travail environnemental. Pour cela une réunion est planifiée une fois par trimestre
- être l'interlocuteur relais des collaborateurs et du responsable qualité et environnement.

Ces acteurs ont pour principaux objectifs la sensibilisation auprès des équipes ainsi que la remontée de l'ensemble des informations nécessaires au maintien et à l'amélioration du Système de Management de l'Environnement (SME).

Dans le cadre de ce SME des instances sont planifiées à intervalles réguliers : réunions green, audits internes, revues de Direction et audit externe de suivi de certification.

La sensibilisation est renforcée par la diffusion (site intranet, affiches dans les locaux, newsletters, etc.) des bonnes pratiques.

Ainsi Medasys est muni de nombreux moyens de communication tels que messagerie, intranet, site internet. Des informations sont envoyées régulièrement à l'ensemble des collaborateurs afin de communiquer sur l'avancement de la démarche (ex : newsletters). Les documents SME sont accessibles sur le réseau intranet. Les objectifs sont clairement définis sur le site internet Medasys.

Utilisation durable des ressources

Medasys n'exerce pas d'activité de production industrielle. Son utilisation de ressources se limite donc aux consommables de bureau et aux ressources utilisées de manière mutualisée pour faire fonctionner les bâtiments qu'occupent ses bureaux.

La principale matière première que la société consomme est le papier, notamment pour le service Marketing (imprimantes, photocopieurs).

Les collaborateurs ont la possibilité d'imprimer en recto/verso et noir & blanc pour des impressions de travail (brouillons ou impressions à usage interne).

La consommation directe d'énergie de Medasys est celle du bâtiment pour les différents besoins que sont le chauffage, la climatisation, et les équipements de bureautique.

Les données sur les consommations d'eau et d'électricité sont générales pour l'ensemble du bâtiment. Les données sur les consommations individuelles de chaque co-locataire n'ont pas pu être obtenues.

L'ensemble du personnel est régulièrement sensibilisé par l'affichage des bonnes pratiques à tenir concernant la consommation des fluides

Aujourd'hui nous avons identifié comme impact le plus significatif les déplacements professionnels.

Medasys mène une politique de réduction des déplacements de son personnel en privilégiant les transports, le covoiturage. De plus une expérimentation sur le télétravail a été mise en place.

Le management des Gaz à Effet de Serre fait partie intégrante de la politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) qui prend en compte l'impact de l'entreprise sur son environnement et sur les sociétés.

Medasys a mis en place des actions consistant à :

- mettre à disposition de son personnel des outils de conférence téléphonique (visioconférence),
- permettre à certaine population le télétravail.

Gestion des déchets et anti-gaspillage

Concernant la maîtrise des déchets, la mise en place a été effectuée au sein de nos bureaux et plateforme. Ainsi le tri des déchets est effectif depuis mars 2015.

En organisant le tri des déchets, le groupe valorise, préserve les ressources naturelles et réduit l'impact de ses activités sur l'environnement.

De manière générale, tous les matériels et autres déchets générés au cours de l'exercice de notre activité professionnelle sont réduits grâce à notre système de recyclage. En effet, les cartouches d'encre des copieurs et imprimantes, les piles et bouchons sont recyclés.

Afin de limiter l'utilisation de gobelets en plastique, le Groupe met à disposition de ses salariés des mugs pour la consommation de leurs boissons.

Le personnel de MEDASYS déjeune au RIE géré par Sodexo. Sodexo effectue à leur niveau des actions anti-gaspillage alimentaire et le tri des déchets.

Afin de préserver la bio-diversité, les pratiques mises en œuvre au sein du nouveau bâtiment respecte les préconisations de gestion responsable en cohérence avec l'étude écologique réalisée en 2012, et par exemple des ruches ont été installées sur le site.



2.7.10 MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

Au bout de la chaîne des solutions Medasys, se trouvent des patients. Aussi l'engagement de Medasys en matière de sécurité et qualité des soins n'est pas un vain mot. Les solutions Dossier Patient de Medasys sont certifiées ISO 13485 reconnaissant le logiciel comme un dispositif médical et fixant ainsi un cadre rigoureux en matière de sécurité patient.

Il a été fait le choix d'une méthode de gestion préventive qui va dans le sens du patient, de la qualité de sa prise en charge et d'une garantie de fiabilité pour les professionnels de santé. Ainsi, Medasys a mis en place une unité de Gestion des Circonstances Critiques qui intervient dès qu'une anomalie est signalée. Elle s'attache en premier lieu à vérifier qu'il s'agit ou non de circonstances critiques pouvant engendrer un risque patient. Si le risque est avéré, cette unité déclenche immédiatement la procédure d'alerte. Le client concerné est pris en charge par les équipes Medasys afin d'évaluer le périmètre du problème et les experts se concentrent sur la résolution dans les délais les plus courts possibles. Des mesures conservatoires sont alors étudiées au cas par cas.

C'est également dans cette logique, que Medasys travaille de concert avec le club utilisateurs DxCare. Ce dernier est impliqué en amont de la conception des solutions. Des groupes de travail constitués des clients expérimentés contribuent à la définition des besoins et exigences métier et aux évolutions de l'application. Les aspects réglementaires ainsi que les questions de fiabilité sont pris en compte. Avec plus d'une vingtaine de réunions par an, ces groupes de travail débouchent sur le développement de nouvelles fonctionnalités correspondant aux besoins des utilisateurs.

En outre, la qualité des solutions Medasys a depuis toujours été un point central et un attachement constant à améliorer les processus de qualification. Les moyens de disposer d'une unité de qualification toujours plus performante sont mis en œuvre. Ainsi, aux tests techniques réalisés par les développeurs, s'ajoutent ceux conduits par l'équipe de consultants. Ces collaborateurs régulièrement en contact avec les clients et donc parfaitement au fait de leurs problématiques effectuent notamment des tests fonctionnels en utilisant notamment une bibliothèque de scénarii enrichie à chaque nouvelle version.

2.7.11 ACTIONS DE SPONSORING

Medasys s'engage de plusieurs manières pour améliorer la prise en charge des patients atteints du cancer et plus largement lutter contre cette maladie qui est la première cause de mortalité en France. Outre sa solution dédiée pour la chimiothérapie, Medasys a choisi d'apporter à travers différentes actions Marketing un soutien financier pour la recherche et la prise en charge patient.

2.7.12 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Dans le cadre de notre démarche RSE nous avons mené fin 2015 une enquête auprès de nos fournisseurs. Notre objectif : évaluer la responsabilité sociétale et environnementale des fournisseurs que nous sollicitons régulièrement.

Les questions portaient entre autres sur les objectifs RSE définis par l'entreprise, les engagements pris, les actions de sensibilisation menées en interne notamment en faveur de la protection de l'environnement.

Cette enquête a été envoyée à 113 fournisseurs avec un taux de retour de 20,35%.

Nous avons réalisé la synthèse de ces réponses début 2016. Les entreprises ayant répondu n'ont pas d'objectif RSE; elles ont cependant engagé une démarche environnementale (tri des déchets, réduction des gaz à effet de serre) afin de sensibiliser les collaborateurs. 2 d'entre elles ont un écolabel, 6% d'entre elles sont certifiées ISO9001 et 1 seule ISO14001

En termes social, les fournisseurs interrogés multiplient les actions afin de garantir une parité totale et l'insertion des jeunes, seniors et personnes handicapées.

Nous avons privilégié les fournisseurs ayant une démarche environnementale, notamment, pour des prestataires œuvrant dans le domaine de la construction des stands ou de l'impression des brochures commerciales.

Avec près de 15 salons par an dont 3 rendez-vous incontournables pour lesquels un stand est construit, il a semblé important de pouvoir s'appuyer sur des partenaires «green». Ainsi en 2016, le stand HIT a été remonté trois fois (HIT, SFAR, JFR) dans un souci d'éco responsabilité et les critères de choix du prestataire incluaient un volet environnemental important.

La conception du stand Medasys HIT a donc amené à l'utilisation maximale de matériaux à caractère environnemental, matériaux issus du recyclage et/ou recyclables :

- pour les impressions, des encres sans solvants ni adjuvants de fluidité nocifs à la santé sont utilisées ;
- l'utilisation d'ampoules basse consommation est privilégiée ;
- les éléments de mobilier ont été loués, leur utilisation est mutualisée ;
- l'ensemble des fournisseurs intervenant sur le stand intègre le tri sélectif sur les étapes de montage et de démontage. En outre, ils sont tous implantés en région parisienne afin de limiter le transport.

Dans le domaine de l'impression, un prestataire de proximité et certifié IMPRIM VERT & PEFC est privilégié.

2.8 FACTEURS DE RISQUES

Exposition au risque de liquidité

Dans le cadre de la modification de l'actionariat du Groupe, Dedalus via NoemaLife a procédé en septembre 2016 au remboursement de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de Medasys S.A. (hors affacturage) pour un montant total de 5 616 k€ porté au compte courant de NoemaLife, réduisant ainsi fortement le niveau de notre endettement bancaire. Ce montant ne fera pas l'objet de remboursement au cours des douze prochains mois. La radiation des nantissements du fonds de commerce de Medasys S.A. a été obtenue au cours du second semestre 2016.



Medasys S.A. a souscrit auprès de Bpifrance en septembre 2016, un prêt pour l'innovation à taux zéro de 1 750 k€ remboursable par 20 échéances trimestrielles à compter du 30.06.2019. Medasys s'est engagé à effectuer le programme de développement objet du financement.

Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès de différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

Risque de change

La plupart des transactions du Groupe sont effectuées en euro, sans risque majeur de change. Les contrats signés au Proche-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires restent toutefois limités. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

Solvabilité clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

Risque opérationnel

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

Risque lié à l'environnement économique

Le Groupe opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance, de location et aux extensions d'applications, est récurrente.

Risque environnemental

Par la nature même de son activité, le Groupe ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique

2.9 CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIETE

2.9.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

Le capital social de Medasys S.A. est de 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 31 décembre 2016 était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Total des droits de vote	% Des droits de vote
NoemaLife	22 493 327	58,05%	22 493 327	58,28%
Consorts Hofmann	1 778 000	4,59%	1 778 000	4,61%
Management	1 086 826	2,80%	1 086 826	2,82%
Salariés	292 516	0,75%	292 516	0,76%
Public	12 946 215	33,41%	12 946 215	33,54%
Actions propres détenues par Medasys	154 378	0,40%		
Total	38 751 262	100%	38 596 884	100%

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

2.9.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE 2016

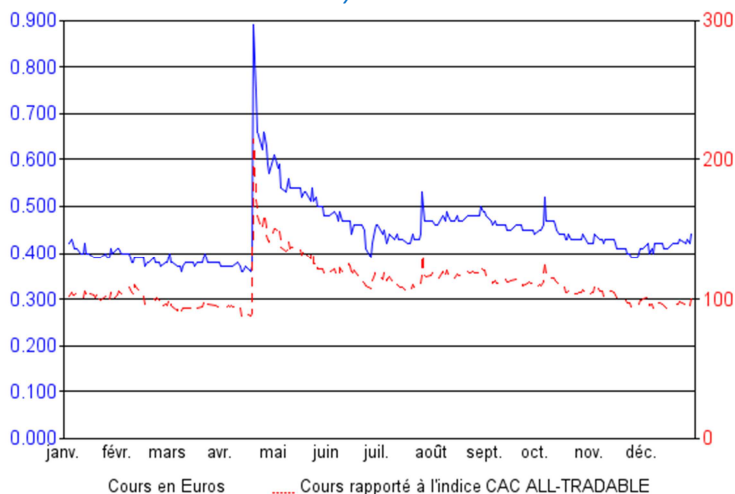
Le 5 juillet 2016, la société italienne Dedalus S.p.A. a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 28 juin 2016, le seuil de 50 % du capital et des droits de vote de la société Medasys S.A. et détenir indirectement par l'intermédiaire de la société italienne NoemaLife S.p.A. qu'elle contrôle, 22 493 327 actions Medasys représentant autant de droits de vote soit 58,05 % du capital et des droit de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'une participation représentant, directement et indirectement, 83,3 % du capital et des droits de vote de la société NoemaLife.

Le 3 août 2016, la société luxembourgeoise Healthlux S.A. a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 28 juillet 2016, le seuil de 50 % du capital et des droits de vote de la société Medasys S.A. et détenir indirectement par l'intermédiaire de la société italienne Dedalus Holding S.p.A. qu'elle contrôle, 22 493 327 actions Medasys représentant autant de droits de vote soit 58,05 % du capital et des droit de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'une participation représentant, directement et indirectement, 60 % du capital et des droits de vote de la société Dedalus Holding S.p.A..



2.9.3 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ
Volumes traités

Transactions			Fiche technique	
Période	Nombre de titres échangés	Capitaux traités (€)	Mnémonique	MED
Synthèse 2015	12 510 570	8 167 072	Code Euroclear	5262
			Code ISIN	FR0000052623
Janvier	222 115	89 157	Code Reuter	MDSY.PA
Février	228 706	87 148	Code Bloomberg	MED FP
Mars	652 458	248 884	Code Datastream	F.MDS
Avril	8 377 476	5 933 373	Marché de cotation	NYSE Euronext Paris
Mai	6 732 121	3 761 387		Compartment C
Juin	4 956 573	2 337 896	Catégorie	Continu non SRD
Juillet	3 532 359	1 717 050	Classification sectorielle	FTSE Santé 446
Août	1 871 553	912 891	Eligibilité au PEA	Oui
Septembre	656 522	301 425	Capital au 16 mars 2017	11 086 166,86 €
Octobre	1 615 846	761 583	Nombre de titres ordinaires	38 751 262
Novembre	602 906	248 233	Capitalisation au 16 mars 2017	15 888 017
Décembre	1 540 402	648 874	Cours de clôture au 16 mars 2017	0,41
Synthèse 2016	30 989 037	17 047 901		
janv.-17	1 729 177	803 335		
févr.-17	1 924 030	905 306		

Evolution du cours de l'action Medasys sur l'année 2016 en euro


Source : Euronext

2.9.4 ACQUISITIONS ET CESSIONS PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale du 26 mai 2016 a autorisé le Directoire pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat par action à 3 euros et le montant maximal du programme à 11 625 378 €. Dans le cadre de ce programme, les actions pourront à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de celle-ci, dans les conditions et limites, notamment de volume et de prix, prévues par les textes à la date des opérations considérées, être conservées, ou acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens y compris par transfert de blocs à l'exception des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Au 31 décembre 2016, Medasys S.A. détient 154 378 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 94 217 titres pour une valeur de 42 557 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2016, Medasys S.A. a acquis 394 939 actions à un cours moyen de 0,52 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 450 453 actions à un cours moyen de 0,56 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 32 k€ et un mali de cession de 31 k€. Au 31 décembre 2016, les 154 378 titres auto détenus représentent 0,4 % du capital et une valeur nominale de 44 167,54 €. Ces actions



n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2016. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 83 431 €. Les actions auto détenues ont été dépréciées de 18 k€ au 31.12.2016.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 18 mai 2017 d'autoriser le Directoire, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation dans sa 11^{ème} résolution à caractère ordinaire mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action MEDASYS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le prix maximum d'achat à 3 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 11 625 378 euros.

2.9.5 DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2017 a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder aux opérations qui s'avèreraient nécessaires pour la bonne marche et le développement de la Société, notamment, accroître son fonds de roulement et accélérer son développement en réalisant rapidement une ou plusieurs opérations de croissance externe.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé l'ensemble des délégations de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance pour une durée de 26 mois dans les limites de 12 261 429 euros pour l'émission de titre de capital et de 15 000 000 euros pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances.

2.10 GOUVERNANCE
2.10.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION
Conseil de surveillance

Au 31 décembre 2016, les membres du Conseil de surveillance sont les suivants :

Nom et prénom du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2016	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq exercices précédents
Madame HOFMANN Florence	29/06/10	14/11/17	Présidente du conseil de surveillance (1)			Membre du C.A. MMS AG - Administrateur de Triviumsoft SA - Director Operations Central and Eastern Europe, Consumer Goods Business, Swarovski AG
Monsieur CORBANI Andrea	14/11/11	14/11/17	Vice-Président du conseil de surveillance (2)	Unique Administrateur de Marketing & Management Consulting Srl	Président du C.A. de Codices Srl Président du C.A. de ServiceLife Srl Président du C.A. de NoemaLife Adria Ilc - Managing et Director de NoemaLife Mena FZ LLC	Président du C.A. de Codices Srl Président du C.A. de ServiceLife Srl Président du C.A. de NoemaLife Adria Ilc - Managing et Director de NoemaLife Mena FZ LLC
Monsieur CHARETON Yann	01/09/16	14/11/17	Membre du conseil de surveillance (4)	Managing Director de Ardian Mid Cap Buyout	Membre du C.A. de ACF I Investment Sarl - Administrateur de KOS SpA - Membre du C.S. de Mersen SA - Membre du Comité d'Audit et des Comptes de Mersen SA - Administrateur de Bruni Glass SpA - Administrateur de BG Holding SpA - Administrateur de Limacorporate SpA - Administrateur de Lima Holding SpA - Membre du CA de Calimax 1 SA - Membre du CA de Calimax 2 SA - Membre du CA de NHV Holding SA - Membre du CA de PhotoTechLuxco 1 S.A. - Membre du CA de PhotoTechLuxco 2 S.A. - Membre du CA de Mikrolux 1 SA - Membre du CA de Mikrolux 2 SA - Membre du CA de Mikrolux 3 SA - Président du CA de Italmatch Chemicals S.p.A. - Administrateur de IRCA SpA - Administrateur de IRCA Srl - Administrateur de Essenze Italiane Srl - Administrateur de Dedalus Holding SpA - Administrateur de Dedalus Holding 2 SpA - Administrateur de Dedalus SpA. - Membre du comité d'audit de Medasys SA	Membre du C.S. de TLD - Membre du C.S. de Novacap - Membre du C.A. de Novaluxco 1 SA - Membre du C.A. de Novaluxco 2 SA - Membre du C.A. de ACF II Investment Sarl
Madame MINTRONE Sara Luisa	01/09/16	14/11/17	Membre du conseil de surveillance	Directeur du marketing stratégique de Dedalus SpA	-	Membre du C.A. de Health Innovation Hub (consortium)
Monsieur SERAFINO Pierre	29/06/10	14/11/17	Membre du conseil de surveillance (3)			

(1) Présidente du comité de rémunération

(2) Membre du comité de rémunération

(3) Président du comité d'audit

(4) Membre du comité d'audit

C.A. : Conseil d'Administration

C.S. : Conseil de Surveillance

Il sera demandé à l'Assemblée Générale du 18 mai 2017 de renouveler le mandat des membres du Conseil de Surveillance.

Monsieur P. Serafino est un mandataire social indépendant selon les critères précisés dans le rapport du Président.

Aucun des membres du Conseil de surveillance n'exerce de fonction salariée dans la société.



Directoire

Au 31 décembre 2016, le Directoire est composé de cinq membres :

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2016	Mandats et fonctions exercés au cours des quatre précédents exercices	
Monsieur VAILLANT Frédéric*	29/06/10	11/11/19	Président du directoire	Président : Agile Green Development SAS	Président : MegaBus Mexys	Administrateur : Président : MegaBus Administrateur : Mexys, Medasys Ltd.	
Monsieur BOULIER Jean-Paul*	29/06/10	11/11/19	Membre du directoire		Administrateur : Mexys	Administrateur : Mexys, Medasys Ltd.	
Monsieur MORETTI Giorgio	01/09/16	11/11/19	Membre du directoire	Président du C.A. et Administrateur Délégué de Dedalus S.p.A.	Réprésentant juridique de Dedalus Healthcare Ltd (Shanghai, Chine) - Président du C.A. de Dedalus Piemonte Srl - Membre du C.A. de EN-Eco SpA - Président de Fondazione Angeli Del Bello - Unique Administrateur de Health Holding Company Srl - Membre du C.A. de Informatica Medica Srl - Président et Administrateur Délégué de Intema Sanità Srl - Membre du C.A. de Istituto di Medicina dello Sport Srl - Unique Administrateur de KKC Srl - Unique Administrateur de Kontakt Srl - Président et Administrateur Délégué de Millenium Srl - Président du C.A. de Q. Thermo Srl - Président du C.A. de Quadrifoglio Servizi Ambientali SpA - Réprésentant juridique de SC Dedalus Healthcare Srl (Roumanie) - Administrateur Délégué de Sicilia Sistemi Tecnologia Srl - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding Spa - Membre du C.A. de CGNAL Spa - Membre du "Consiglio Direttivo" de Consorzio Servizi Integrati - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Clinic Srl - Directeur de Faranani Healthcare Solutions Ltd (Afrique du Sud) - Membre du C.A. de New Gekom Srl - Vice Président de Cleon Saglik Hizmetleri ve ticaret anonim sirketi (Turquie) - Vice Président de SC Dedalus TeamNet SA - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding 2 SpA - Président de C.A. de Ghenos Srl - Président et Administrateur Délégué de NoemaLife SpA	Réprésentant juridique de Dedalus Healthcare Ltd (Shanghai, Chine) - Président du C.A. de Dedalus Piemonte Srl - Président et Administrateur Délégué, membre du C.A. de EN-Eco SpA - Président de Fondazione Angeli Del Bello - Unique Administrateur de Health Holding Company Srl - Membre du C.A. de Informatica Medica Srl - Président et Administrateur Délégué de Intema Sanità Srl - Membre du C.A. de Istituto di Medicina dello Sport Srl - Unique Administrateur de KKC Srl - Unique Administrateur de Kontakt Srl - Président et Administrateur Délégué de Millenium Srl - Membre du C.A. de Q. Thermo Srl - Président du C.A. de Quadrifoglio Servizi Ambientali SpA - Réprésentant juridique de SC Dedalus Healthcare Srl (Roumanie) - Administrateur Délégué de Sicilia Sistemi Tecnologia Srl - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding Spa - Membre du C.A. de CGNAL Spa - Membre du "Consiglio Direttivo" de Consorzio Servizi Integrati - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Clinic Srl - Directeur de Faranani Healthcare Solutions Ltd (Afrique du Sud) - Membre du C.A. de New Gekom Srl - Vice Président de Cleon Saglik Hizmetleri ve ticaret anonim sirketi (Turquie) - Vice Président de SC Dedalus TeamNet SA	
Monsieur SCAPPI Stefano	01/09/16	11/11/19	Membre du directoire	Technicien chargé du Département des Systèmes d'Information Clinique (SIC) de NoemaLife S.p.A.	Membre du C.A. de Codices Srl et MTT Pro Srl	-	
Madame CAMPODI COSTA VIGOLOE FREDANA Simona	12/11/15	11/11/19	Membre du directoire	Executive in charge NoemaLife S.p.A.	Membre du C.A. de Fondazione ANT Italia Onlus - Membre du C.A. de NoemaLife UK Ltd - Directeur Ulinique de NoemaLife GmbH - Membre du C.A. de KerLife Srl	Membre du C.A. de Fondazione ANT Italia Onlus, Membre du C.A. de NoemaLife Mena FZ-LLC - Membre du C.A. de NoemaLife UK Ltd	

* Groupe Medasys
C.A. : Conseil d'administration

2.10.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance des rapports trimestriels du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2016, le Conseil de surveillance s'est réuni à 4 reprises, le 15 mars 2016, le 1^{er} septembre 2016, le 30 septembre 2016 et le 12 décembre 2016. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 80 % au cours de l'exercice 2016.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité de rémunération composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et de Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour fixer la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance. En 2016, il s'est réuni 1 fois, le 3 octobre 2016.

Le Conseil de surveillance a constitué le 5 août 2010 un comité d'audit composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Monsieur Pierre Serafino, Président et de Monsieur Yann Chareton, membre indépendant, en remplacement de Monsieur Francesco Serra à compter du 1^{er} septembre 2016. Monsieur Pierre Serafino et Monsieur Yann Chareton ont tous les deux une expérience comptable et financière confirmée. En 2016, le comité d'audit s'est réuni 2 fois, le 15 mars 2016 et le 30 septembre 2016.

2.10.3 INTERETS DES DIRIGEANTS

2.10.3.1 REMUNERATION

Jetons de présence

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2016. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 60 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance au titre des deux derniers exercices.

Rémunération des dirigeants

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.



Seuls Messieurs Frédéric Vaillant, Président du Directoire et Jean-Paul Boulier, membre du Directoire perçoivent une rémunération au titre de leur fonction de dirigeant.

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2016	2015
Frédéric Vaillant, Président du Directoire		
Rémunération fixe	197 259 €	192 608 €
Rémunération variable	11 473 €	82 013 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire		
Rémunération fixe	128 611 €	124 686 €
Rémunération variable	6 234 €	24 924 €

L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

2.10.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONFEREES AUX MEMBRES DES ORGANES D' ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2016, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

2.10.4 SCHEMAS D' INTERESSEMENT DU PERSONNEL

2.10.4.1 CONTRAT D' INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Un accord de participation légale est en vigueur dans la société Medasys S.A. depuis le 26 décembre 2006. Compte tenu des règles légales de calcul, cet accord n'a pas encore, à ce jour, produit d'effet.

A la clôture de l'exercice 2016, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce.

2.10.5 TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice, établie conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du code monétaire et financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF :

Date	Lieu	Personne concernée	Nature de l'opération	Prix Unitaire (en euros)	Montant brut (en euros)
19/01/2016	Euronext Paris	NoemaLife	Acquisition d'actions	0,391 €	5 665,64 €
11/02/2016	Euronext Paris	NoemaLife	Acquisition d'actions	0,374 €	3 829,51 €
12/02/2016	Euronext Paris	NoemaLife	Acquisition d'actions	0,390 €	390,00 €
18/02/2016	Euronext Paris	NoemaLife	Acquisition d'actions	0,387 €	1 199,67 €
25/02/2016	Euronext Paris	NoemaLife	Acquisition d'actions	0,380 €	874,00 €

2.10.5.1 OPTIONS CONFEREES AU PERSONNEL

Au 31 décembre 2016, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions nouvelles au profit des membres du personnel.

2.11 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires	Commissaires aux Comptes suppléants
Acteos, représenté par Emmanuelle Rouxel 6, avenue du Coq, 75009 - Paris Date de nomination : 28 mai 2013 Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2018	Antoine Genuyt 24 rue Chaptal, 75009 - Paris Date de nomination : 28 mai 2013 Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2018
PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Séverine Scheer 63, rue de Villiers, 92208 - Neuilly s/Seine Cedex Date de nomination : 30 septembre 2011 Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2016	Yves Nicolas 63, rue de Villiers, 92208 - Neuilly s/Seine Cedex Date de nomination : 30 septembre 2011 Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2016



Honoraires des Commissaires aux comptes	Actheos				PricewaterhouseCoopers				Total		
	Montant HT		%		Montant HT		%		2016	2015	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015			
€'000											
Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés											
	Medasys S.A.	59	65	65%	60%	72	76	100%	66%	131	141
	Filiales intégrées globalement	12	13	13%	12%			0%	0%	12	13
	Sous-total	71	78	78%	72%	72	76	100%	66%	143	154
Autres prestations											
	Medasys S.A.	17	30	19%	28%		40	0%	34%	17	70
	Filiales intégrées globalement	3		3%							
	Sous-total	20	30	22%	28%	0	40	0%	34%	17	70
	Total	91	108	100%	100%	72	116	100%	100%	160	224

2.12 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 18 mai 2017 d'approuver chacune des conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance. Ces conventions sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A..

2.13 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2016.

2.14 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice 2016 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Clamart, le 16 mars 2017

Frédéric Vaillant
Président du Directoire



**2.15 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES
FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION****Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidée
figurant dans le rapport de gestion****Exercice clos le 31 décembre 2016***Aux actionnaires,*

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société MEDASYS désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1248, dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au Référentiel utilisé par la société (ci-après le Référentiel), disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes entre les 3 et 14 avril 2017 pour une durée d'environ 3 jours.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au 1^{er} paragraphe de la partie RSE du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des filiales, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées¹ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 94% des effectifs et 92% de l'activité. Aucune information quantitative environnementale n'a été présentée.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération leur caractère significatif, le processus progressif d'application de la démarche RSE dans laquelle le groupe s'est engagé qui le conduira à une mise en place programmée de nouveaux indicateurs pour mesurer ses performances RSE, ainsi que les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

Les procédures de collecte des éléments relatifs à la consommation des ressources n'ont pas permis d'élaborer des données satisfaisantes pour la publication du rapport RSE.

Fait à Paris, le 27 avril 2017

Le commissaire aux comptes

ACTHEOS

Emmanuelle ROUXEL

Associée

¹ MEDASYS SA , MEGABUS



3. ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MAI 2017

Projet de texte des résolutions

A caractère ordinaire

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de 5 212 127,21 euros.

Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par une perte (part du groupe) de 4 817 401 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 suivante :

Origine

- Perte de l'exercice - 5 212 127,21 €
- Report à nouveau - 4 596 051,56 €

Affectation

- Report à nouveau - 9 808 178.77 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbations de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et depuis le 1^{er} janvier 2017 qui y sont mentionnées conformément aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.

Cinquième résolution - Nomination de KPMG, en remplacement de PricewaterhouseCoopers Audit, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale nomme KPMG en remplacement de PricewaterhouseCoopers Audit, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 2022. Il a déclaré accepter ses fonctions.

Sixième résolution - Ratification de la nomination provisoire de Madame Sara Luisa MINTRONE en qualité de membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 1^{er} septembre 2016, aux fonctions de membre du Conseil de surveillance de Madame Sara Luisa MINTRONE, en remplacement de Monsieur Paolo MAGGIOLI, démissionnaire.

En conséquence, Madame Sara Luisa MINTRONE exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée.

Septième résolution - Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Yann CHARETON en qualité de membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 1^{er} septembre 2016, aux fonctions de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Yann CHARETON, en remplacement de Monsieur Francesco SERRA, démissionnaire. En conséquence, Monsieur Yann CHARETON exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée.

Huitième résolution – Renouvellement de Madame Florence HOFMANN en qualité de membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Florence HOFMANN en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution – Renouvellement de Monsieur Andrea CORBANI en qualité de membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Andrea CORBANI en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution – Renouvellement de Monsieur Pierre SERAFINO en qualité de membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Pierre SERAFINO en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Onzième résolution - Renouvellement de Madame Sara Luisa MINTRONE en qualité de membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Sara Luisa MINTRONE en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Douzième résolution – Renouvellement de Monsieur Yann CHARETON en qualité de membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Yann CHARETON en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Treizième résolution - Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la politique de rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire établi en application de l'article L.225-82-2 du code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire et aux membres du Directoire au titre de leur mandat.

Quatorzième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance établi en application de l'article L.225-82-2 du code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil de surveillance et aux membres du Conseil de surveillance au titre de leur mandat.

Quinzième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise par la loi, notamment :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDASYS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.



Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments.

Le prix maximum d'achat est fixé à 3 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 11 625 378 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A caractère extraordinaire

Seizième résolution - Délégation à donner au Conseil de surveillance en vue d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la société pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, donne tous pouvoirs au Conseil de surveillance afin de mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

Dix-septième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

**Comptes
Consolidés du
Groupe Medasys
2016**



4. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

4.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

€'000		31.12.2016 (12 mois)		31.12.2015 (12 mois)	
	&				
	Chiffre d'affaires	4.6.4.1	22 081	100%	20 943 100%
	Autres produits ordinaires		59	-	91 -
	Achats et variations de stocks		<2 033>	-9%	<1 480> -7%
	Autres charges d'exploitation	4.6.5.1	<4 791>	-22%	<4 678> -22%
	Impôts et taxes		<649>	-3%	<762> -4%
	Charges de personnel	4.6.5.2	<11 070>	-50%	<11 944> -57%
	Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	4.6.5.3	<6 629>	-30%	<2 609> -12%
	Résultat opérationnel courant		<3 032>	-14%	<439> -2%
	Autres produits opérationnels courants	4.6.5.4	66	-	-
	Autres charges opérationnelles courantes	4.6.5.4	<516>	-2%	-
	Dépréciation du Goodwill	4.6.5.3	<1 033>	-5%	<150> -1%
	Résultat opérationnel		<4 515>	-20%	<589> -3%
	Produits financiers	4.6.5.5	65	-	84 -
	Charges financières	4.6.5.5	<363>	-2%	<399> -2%
	Résultat financier	4.6.5.5	<298>	-1%	<315> -2%
	Résultat avant impôts		<4 813>	-22%	<904> -4%
	Charges d'impôt		<4>	-	1 -
	Résultat net de l'ensemble consolidé		<4 817>	-22%	<903> -4%
	Part revenant aux minoritaires		-	-	-
	Résultat net revenant au Groupe	4.6.4.2	<4 817>	-22%	<903> -4%
	Résultat de base revenant au Groupe par action (en €)	4.6.5.7	<0,13>		<0,02>
	Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €)	4.6.5.7	<0,13>		<0,02>

4.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Résultat net de l'ensemble consolidé	4.6.4.2	<4 817>	<903>
Réévaluation des engagements de retraite	4.6.6.11	69	95
Ecart de conversions			<49>
Résultat global de l'ensemble consolidé		<4 748>	<857>
Résultat global revenant aux minoritaires			
Résultat global revenant au groupe		<4 748>	<857>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.3 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE



€'000

		31.12.2016	31.12.2015
	&		
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	4.6.6.1	4 614	5 648
Immobilisations incorporelles	4.6.6.2	6 350	5 771
Immobilisations corporelles	4.6.6.3	865	944
Immobilisations financières	4.6.6.4	986	1 152
Actif immobilisé		12 815	13 515
Créances non courantes	4.6.6.5	3 232	3 767
Total actif non courant		16 047	17 282
Stocks et en-cours		132	202
Clients et comptes rattachés	4.6.6.6	20 288	23 505
Autres créances courantes	4.6.6.7	2 222	839
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.6.8	3 272	3 982
Total actif courant		25 914	28 528
Total de l'actif		41 961	45 810
PASSIF			
Capital	4.6.6.9	11 086	11 086
Primes		7 195	7 195
Réserves		1 611	2 270
Ecarts de conversion			126
Résultat de l'exercice	4.6.4.2	<4 817>	<903>
Capitaux propres part du Groupe		15 075	19 774
Intérêts minoritaires			
Total capitaux propres		15 075	19 774
Provisions pour risques et charges	4.6.6.10	187	41
Provisions pour engagements de retraite	4.6.6.11	1 357	1 459
Emprunts et dettes financières non courants	4.6.6.13	8 724	4 699
Autres dettes non courantes	4.6.6.14	681	816
Total passif non courant		10 949	7 015
Emprunts et dettes financières courants	4.6.6.15	2 302	3 621
Dettes fournisseurs	4.6.6.16	3 646	2 985
Autres dettes courantes	4.6.6.17	9 989	12 415
Total passif courant		15 937	19 021
Total du passif		41 961	45 810

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



4.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

€'000	§	31.12.2016 (12 mois)	31.12.2015 (12 mois)
		<4 817>	<903>
		7 713	2 780
		304	373
		4	<1>
		<66>	-
		3 138	2 249
		<304>	<364>
		<4>	1
		2 830	1 886
		53	55
		8	54
		<847>	<1 827>
		661	1 029
		<2 560>	<628>
		<2 685>	<1 317>
		145	569
		<3 439>	<2 886>
		<305>	<270>
		<86>	<156>
		243	16
		<3 587>	<3 296>
		<4 506>	<914>
		2 450	1 450
		196	1 823
			3 479
		<49>	<8>
		<1 444>	<399>
		6 010	
		2 657	5 431
		75	<45>
		<710>	2 659
		3 982	1 323
		3 272	3 982
		<710>	2 659

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



4.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

€'000	Capital	Réserves liées au capital	Part du groupe Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaire	Total capitaux propres
Capitaux propres retraités au 01.01.15	7 375	5 427	<140>	2 315	175	15 152		15 152
Variation de capital de la société consolidante	3 711	1 768				5 479		5 479
Opérations sur autocontrôle			9	<9>		-		0
Dividendes						-		0
Résultat net 2015				<903>		<903>		<903>
Réévaluation des engagements de retraite				95		95		95
Variation de la différence de conversion					<49>	<49>		<49>
Résultat Global 2015						<857>		<857>
Variation de périmètre						-		0
Capitaux propres au 31.12.15	11 086	7 195	<131>	1 498	126	19 774		19 774
Variation de capital de la société consolidante						-		0
Opérations sur autocontrôle			48	1		49		49
Dividendes						-		0
Résultat net 2016				<4 817>		<4 817>		<4 817>
Réévaluation des engagements de retraite				69		69		69
Variation de la différence de conversion				126	<126>	-		0
Résultat Global 2016						<4 748>		<4 748>
Variation de périmètre						-		0
Capitaux propres au 31.12.16	11 086	7 195	<83>	<3 123>	0	15 075		15 075

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



4.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés au 31 décembre 2016 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 16 mars 2017. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2017. Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

La société Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart 92140 - France.

4.6.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Depuis l'annonce de la constitution des «Groupements hospitaliers de territoires» GHT le 2 juillet 2016, la plupart des Hôpitaux prépare actuellement leur schéma directeur du système d'information (SDSI) qui doit être achevé au plus tard le 1^{er} janvier 2018 pour une convergence effective des applications fonctionnelles au 1^{er} janvier 2021. Dans ce contexte, l'année 2016 aura été une année de transition avec très peu d'appels d'offres. Dans l'attente du redémarrage de l'activité en France qui devrait se faire sentir courant 2017, Medasys a procédé à des réductions de charges et d'effectifs. Outre les départs non remplacés au cours de l'exercice, Medasys SA a procédé à 10 licenciements économiques et Mega-Bus à 3 licenciements au cours de la même période en proposant aux salariés des contrats de sécurisation professionnelle (CSP). Le coût de cette réorganisation s'élève à 516 k€. Au 31 décembre 2016, les effectifs du Groupe étaient de 182 collaborateurs à comparer à 211 collaborateurs à fin décembre 2015, soit une baisse de plus de 14 %. Par ailleurs, les salaires ont été gelés en 2016.

En raison d'un risque d'irrécouvrabilité, une dépréciation des créances clients a été constatée au titre de l'exercice à hauteur de 3 485 k€.

Les tests d'Impairment réalisés au 31.12.2016, sur le Goodwill de notre filiale Mega-Bus, ont fait ressortir une perte de valeur potentielle conduisant à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition de 1 034 k€ qui est ainsi totalement déprécié.

Dans le cadre du financement de la créance de CIR 2015, une analyse technique a été réalisée par l'expert mandaté par Bpifrance. Ses conclusions ont conduit au réajustement de la créance liée au CIR 2015 de 1 262 k€ à 732 k€. Cette révision de l'estimation du CIR a pour conséquence en consolidation d'accroître les immobilisations incorporelles de 524 k€. Cet impact a été pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2016.

4.6.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2016 ont été établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté par l'Union Européenne et d'application obligatoire à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2016 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à l'exception des changements de méthode dus aux normes, interprétations et amendements d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2016 :

- Amendements d'IAS 19, Régimes à prestations définies,
- Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 et 2012-2014,
- Amendements à IAS 16 et IAS 38, Clarification sur les modes d'amortissement acceptables,
- Amendements à IAS 1, Initiative Informations à fournir.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB et approuvés par l'Union Européenne :

- IFRS 9, Instruments financiers,
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients.

La norme IFRS 15 établit les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec les clients et impose un schéma unique permettant de déterminer le moment et le montant du revenu à reconnaître au titre du contrat. Elle apporte un guide d'application notamment sur les licences, et des dispositions spécifiques sur les modalités de réalisation d'un contrat. La norme est applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 et une application anticipée est autorisée. Le Groupe prévoit d'appliquer la norme IFRS 15 dans ses comptes consolidés à partir du 1^{er} janvier 2018 et



procède actuellement à une analyse approfondie des impacts de sa première application. Le Groupe estime qu'à ce stade l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts sur les états financiers consolidés liés à l'application des autres normes.

Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

Estimations et jugements significatifs

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement du projet, calculé sur la base des coûts encourus. Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation des coûts à terminaison, qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du projet.

- Evaluation des actifs

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables, et requiert donc l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur ces hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer la valeur nette comptable actuelle.

- Evaluation des passifs sur engagements de retraite

L'évaluation par le Groupe des passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagements de retraite comptabilisée au compte de résultat, des gains et pertes actuarielles reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

- Estimation des provisions sur litiges

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

4.6.2.1 METHODES DE CONSOLIDATION

4.6.2.1.1 CRITERES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale

4.6.2.1.2 DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.6.2.1.3 DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle.



4.6.2.1.4 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La monnaie de présentation du groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les éléments de comptes de résultat et de tableau de flux de trésorerie sont convertis, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

4.6.2.1.5 OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.6.2.2 REGLES ET METHODES D'EVALUATION

4.6.2.2.1 TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise le cours de change du jour. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués au cours de change à la clôture de chaque période. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat financier.

4.6.2.2.2 ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. L'écart d'acquisition est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de la société acquise à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et de la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période de 12 mois tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

4.6.2.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources techniques et financières suffisantes sont disponibles pour compléter le logiciel ou procédé ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les frais de développement capitalisés sont constitués exclusivement des charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux travaux de développement, sur la base d'un suivi des temps par personne et par projet.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ils sont principalement composés des licences et brevets.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent au bilan pour leur juste valeur. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.



4.6.2.2.4 PERTE DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION, DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie – principalement les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles en cours – ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La perte de valeur est imputée, en premier lieu, sur la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs au prorata de leurs valeurs comptables.

Une UGT correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Au niveau de Medasys, les UGT sont les différentes entités juridiques du Groupe, à l'exception de Medasys S.A.. où chaque activité (biologie, radiologie et santé) constitue une UGT. Pour les besoins internes de management, les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises sont suivis au niveau de chaque UGT.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. Ces hypothèses tiennent compte de la tendance historique en termes de marge et de chiffre d'affaires tout en intégrant des prévisions prudentes de croissance du chiffre d'affaires, liées aux appels d'offre remportés ou en cours.

La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs composant l'UGT (y compris l'écart d'acquisition).

4.6.2.2.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

4.6.2.2.6 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de marchandises sont évalués à leur prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

4.6.2.2.7 PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Matériel : le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages des produits au client, ce qui intervient généralement à la livraison.

Licences : le produit des concessions de licences est enregistré lors de la livraison du programme source, ou « master » qui matérialise le transfert des risques et avantages et le droit pour le client d'exploiter librement la licence. En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir. Le paiement du prix des licences n'est pas conditionné par l'exécution ou l'acceptation des autres services que Medasys peut fournir par ailleurs dans le cadre de marchés à prestations multiples, ni par l'obtention de crédits budgétaires par les établissements. En conséquence, Medasys est fondée à reconnaître le revenu des licences à la livraison.

Prestations de services : le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement. L'état d'avancement est défini en rapportant les coûts engagés sur le projet aux coûts à terminaison estimés. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement du marché et la marge dégagée sur l'opération. Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé uniquement à hauteur de coûts engagés. S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total, la perte attendue à terminaison est immédiatement constatée en charge en résultat. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- Maintenance : les revenus issus de la maintenance réalisés sur les logiciels installés par Medasys sont comptabilisés linéairement sur la durée prévue au contrat de maintenance.
- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service)
 - Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance (incluant la gouvernance, et l'hébergement). Une analyse est réalisée pour chaque contrat afin de déterminer si le contrat est constitué d'éléments multiples pour lesquels les transactions doivent être comptabilisées séparément.
 - La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.
 - La quote-part de location de licences, de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée linéairement sur la durée du contrat SaaS..
 - Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat SaaS, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus et le revenu issu de la location de licences, de maintenance et d'hébergement est ajusté en conséquence.

4.6.2.2.8 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTES

Ces rubriques concernent des produits ou charges, inhabituels, anormaux et peu fréquents que le Groupe présente de manière distincte dans le compte de résultat consolidé pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, tels que les coûts de restructuration et de réorganisation, la dépréciation des écarts d'acquisition (goodwill), et les moins-values de cessions.

4.6.2.2.9 TRÉSORERIE ET EQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

4.6.2.2.10 ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

4.6.2.2.11 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement consistent principalement en du Crédit d'Impôt Recherche. Elles sont constatées à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies et que la subvention est considérée comme acquise. La subvention est ensuite rapportée au résultat sur la durée de l'actif par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

4.6.2.2.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

4.6.2.2.13 PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'année de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat, leur âge de départ et leur espérance de vie estimée.

Les montants des paiements futurs sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période ainsi que le coût des services passés est compris dans le résultat opérationnel. Les impacts liés à l'actualisation sont eux comptabilisés en résultat financier.



En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

4.6.2.2.14 ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

4.6.2.2.15 ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, et actifs disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

4.6.2.2.15.1 Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme.

4.6.2.2.15.2 Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

4.6.2.2.15.3 Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transactions directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la valeur des immobilisations financières est inférieure à leur valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence et est comptabilisée en résultat financier.

4.6.2.2.15.4 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Le Groupe décomptabilise ces créances lorsque la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances sont transférés.

4.6.2.2.16 CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ; tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats figurent en charge dans le poste « autres charges d'exploitation ».

4.6.2.2.17 IMPOTS

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Ils sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- Le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôts courants,
- Les actifs et passifs d'impôts différés ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.



4.6.2.2.18 MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

4.6.2.2.19 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

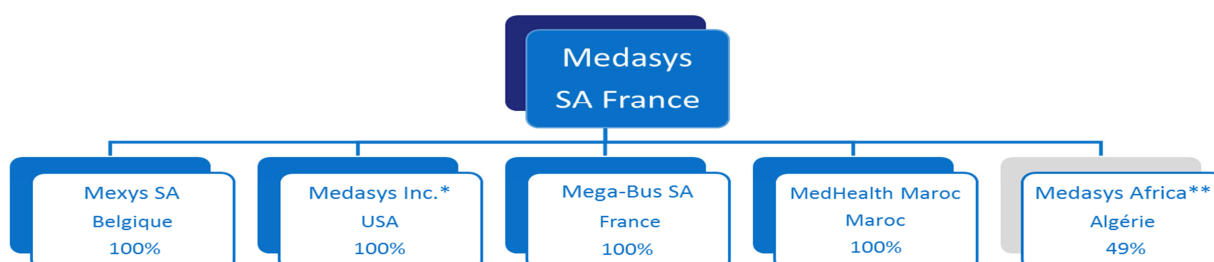
Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

4.6.2.2.20 INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le Directoire afin d'allouer les ressources aux différentes zones géographiques et d'évaluer leurs performances. Il n'y a pas de regroupement de secteur.

Le Directoire est le « principal décideur opérationnel » du Groupe au sens d'IFRS 8.

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs-clés de chaque zone géographique lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

4.6.3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION


* en sommeil depuis l'exercice 2001

** en cours de constitution non comprise dans le périmètre de consolidation.

La cession intervenue, le 1^{er} janvier 2016, de 90% des titres de Medasys Japon par Medasys SA porte le pourcentage de sa détention à 10%. Depuis, le Groupe n'opère pas d'influence notable sur la société japonaise et l'a par conséquent sorti du périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation des autres filiales sont identiques à ceux du 31 décembre 2015.

4.6.4 INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

4.6.4.1 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

€'000	31.12.16		31.12.15	
France	17 589	79,7%	16 631	79,4%
Europe	2 481	11,2%	1 928	9,2%
Amérasie	172	0,8%	384	1,8%
Afrique - Proche-Orient	1 839	8,3%	2 000	9,5%
Total	22 081	100%	20 943	100%

Le groupe n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses clients. Aucun client externe ne représente individuellement 10% ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.



4.6.4.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU RESULTAT NET PART DU GROUPE

€'000		31.12.16	31.12.15
	France	<5 078> 105,4%	<980> 108,5%
	Europe	247 -5,1%	108 -12,0%
	Amérasie	0 0,0%	<38> 4,2%
	Afrique - Proche-Orient	14 -0,3%	7 -0,8%
	Total	<4 817> 100%	<903> 100%

Les autres informations requises par la norme IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

4.6.5 NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE
4.6.5.1 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

€'000		31.12.16	31.12.15
	Eau et électricité	6	11
	Fournitures administratives et petit matériel	31	45
	Sous traitance administrative	86	75
	Location mobilière ou immobilière	665	724
	Entretiens et réparations	146	124
	Assurances	85	98
	Honoraires	1 053	1 043
	Publicité	406	425
	Transport	17	19
	Frais postaux et de télécommunications	198	205
	Frais de déplacements, missions et réceptions	1 481	1 638
	Services bancaires	308	125
	Clients irrécouvrables	187	59
	Divers	122	87
	Total	4 791	4 678

L'augmentation des services bancaires entre 2015 et 2016 s'explique pour 131 k€ par les indemnités de remboursement anticipés des emprunts moyens terme et pour 52 k€ par les frais d'instruction de l'emprunt souscrit auprès de la Bpifrance.

4.6.5.2 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

€'000		31.12.16	31.12.15
	Salaires	10 313	11 018
	Charges sociales	4 475	4 910
	Total charges de personnel	14 788	15 928
	Salaires attachés aux frais de développement capitalisés	<2 535>	<2 712>
	Charges sociales attachées aux frais de développement capitalisés	<1 183>	<1 272>
	Charges de personnel attachées aux frais de développement capitalisés	<3 718>	<3 984>
	Salaires nets	7 778	8 306
	Charges sociales nettes	3 292	3 638
	Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif	11 070	11 944

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 14 788 k€ en 2016 à comparer à 15 928 k€ en 2015 soit une baisse de plus de 7 %. Il est à noter que le CICE imputé sur les charges de personnel s'établit à 245 k€ en 2016 contre 250 k€ en 2015.

Medasys a procédé au cours de l'exercice 2016 à des réductions d'effectifs. Outre les départs non remplacés au cours de l'exercice, Medasys SA a procédé à 10 licenciements économiques et Mega-Bus à 3 licenciements au cours de la même période en proposant aux salariés des contrats de sécurisation professionnelle (CSP). Le coût de cette réorganisation s'élève à 516 k€. Au 31 décembre 2016, les effectifs du Groupe étaient de 180 collaborateurs à comparer à 213 collaborateurs à fin décembre 2015, soit une baisse de 15,5 %. Par ailleurs, les salaires ont été gelés en 2016.

Il n'y a pas eu de départ en retraite de collaborateur en 2016. En 2015 les charges générées par les indemnités de départ en retraite se sont élevées à 54 k€.

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

(en nombre de salariés hors mandataires sociaux)	Medasys SA	Mega-Bus SAS	Medhealth	Mexys SA	au	au
	France	France	Maroc	Belgique	31.12.16	31.12.15
Ingénieurs et cadres	135	7			142	172
Employés, techniciens et apprentis	20	3	2	11	36	39
Total	155	10	2	11	178	211

4.6.5.3 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

€'000	31.12.16	31.12.15
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 243	2 604
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	3 485	89
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<224>	<100>
Dotations aux provisions pour risques et charges	263	108
Reprises des provisions pour risques et charges	<138>	<93>
Dotations et reprises opérationnelles	6 629	2 608
Dépréciation du Goodwill	1 033	150
Dotations et reprises autres opérationnelles	1 033	150
Dotations aux provisions pour risques et charges	50	22
Dotations et reprises financières	50	22
Total	7 712	2 780

Au 31 décembre 2016, la dotation pour dépréciation des actifs circulants pour 3 485 k€ concerne les créances clients présentant un risque d'irrécouvrabilité.

La dépréciation du Goodwill pour 1 033 k€ concerne la filiale Mega-Bus.

4.6.5.4 AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

Les autres produits opérationnels courants pour 66 k€ au 31 décembre 2016 concernent le produit de cession de la filiale japonaise.

Les autres charges opérationnelles courantes pour 516 k€ au 31 décembre 2016 correspondent aux coûts de réorganisation.

4.6.5.5 RESULTAT FINANCIER

€'000	31.12.16	31.12.15
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs	17	-
Gains de change	47	77
Autres produits financiers	1	7
Produits financiers	65	84
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs		<9>
Intérêts financiers	<304>	<364>
Pertes de change	<9>	<4>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<50>	<22>
Charges financières	<363>	<399>
Total	<298>	<315>

La diminution des intérêts financiers entre 2016 et 2015 est consécutive au remboursement des crédits court-terme et des emprunts moyen terme intervenu début septembre 2016.

4.6.5.6 IMPOT

Compte tenu de l'échéancier de récupération des pertes reportables, aucun impôt différé actif n'est reconnu. Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2016 s'élève à 21 081 k€. Les sociétés Medasys et Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale d'application rétroactive au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

4.6.5.7 RESULTAT PAR ACTION REVENANT AU GROUPE

€'000	31.12.16	31.12.15
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	38 561 341	25 779 313
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<170 574>	<189 921>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation		1 066 949
Nombre d'actions créées suite à l'augmentation de capital de décembre 2015		11 905 000
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	38 390 767	38 561 341
Résultat de base revenant au Groupe par action en €	<0,13>	<0,02>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	38 390 767	38 561 341
Nombre d'actions susceptibles d'être créées		
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	38 390 767	38 561 341
Résultat dilué revenant au Groupe par action en €	<0,13>	<0,02>



4.6.6 NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE
4.6.6.1 ECARTS D'ACQUISITION

		Amort.et dépréciations			Amort.et dépréciations		
		Valeur Brute au 31.12.16	cumulés au 31.12.16	Valeur nette au 31.12.16	Valeur Brute au 31.12.15	cumulés au 31.12.15	Valeur nette au 31.12.15
	<i>Activité</i>						
Mega-Bus SAS	<i>Biologie</i>	1 184	1 184	0	1 184	150	1 034
Activités Thales	<i>Santé</i>	772		772	772		772
Saric International	<i>Biologie</i>	5 122	1 280	3 842	5 122	1 280	3 842
Mexys SAS	<i>Santé</i>	881	881	0	881	881	0
Medasys Ltd.	<i>Radiologie</i>	-	-	-	37	37	0
Total		7 959	3 345	4 614	7 996	2 348	5 648

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Au 31.12.2016, les tests d'Impairment réalisés sur le Goodwill de la filiale Mega-Bus, ont fait ressortir une perte de valeur potentielle conduisant à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition de 1 034 k€. L'écart d'acquisition est ainsi totalement déprécié.

Le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur les autres goodwill.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

- le taux d'actualisation est de 12 % en 2016, il était de 11 % en l'exercice 2015.
- le taux de croissance retenu dans les hypothèses pour le calcul de la valeur terminale est de 2,5 % en 2016 identique à celui de 2015 à l'exception du test relatif à l'écart d'acquisition de Mega-Bus pour lequel un taux de croissance en valeur terminale négatif de 2% a été retenu en 2016. Ce taux négatif prend en compte les spécificités du secteur privé des laboratoires d'analyses en France et de l'ancienneté technologique du logiciel de Mega-Bus.

Les tests de sensibilité portant sur une variation combinée de plus ou moins un point des hypothèses clés retenues pour les calculs ne fait pas apparaître de perte de valeur complémentaire.

4.6.6.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

€'000		31.12.14	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	31.12.15
	Frais de développement	18 216	2 887			21 103
	Concessions et droits similaires	956				956
	Autres immobilisations incorporelles	2 388				2 388
	Total brut	21 560	2 887			24 447
€'000		31.12.14	Dotations	Reprises	Var.périmètre	31.12.15
	Frais de développement	13 117	2 312			15 429
	Concessions et droits similaires	805	54			859
	Autres immobilisations incorporelles	2 388				2 388
	Total amort. et dépréciations	16 310	2 366			18 676
	Total net	5 250	521			5 771
€'000		31.12.15	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	31.12.16
	Frais de développement	21 103	3 439			24 542
	Concessions et droits similaires	956	109			1 065
	Autres immobilisations incorporelles	2 388				2 388
	Total brut	24 447	3 548			27 995
€'000		31.12.15	Dotations	Reprises	Var.périmètre	31.12.16
	Frais de développement	15 429	2 896			18 325
	Concessions et droits similaires	859	73			932
	Autres immobilisations incorporelles	2 388				2 388
	Total amort. et dépréciations	18 676	2 969			21 645
	Total net	5 771	579			6 350

Les travaux de développement de logiciels activés sont constitués exclusivement de charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux projets. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.



4.6.6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

€'000	31.12.14	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	31.12.15
Construction	188				188
Matériel et outillage industriel	66			8	74
Autres immobilisations corporelles	1 820	346	<3>		2 163
Avances et acomptes	76		<76>		0
Total brut	2 150	346	<79>	8	2 425
€'000	31.12.14	Dotations	Reprises	Var.tx change	31.12.15
Total amortissements	1 238	238	<3>	8	1 481
Total net	912	108	<76>		944
€'000	31.12.15	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	31.12.16
Construction	188				188
Matériel et outillage industriel	74			<71>	3
Autres immobilisations corporelles	2 163	196	<183>	<12>	2 164
Total brut	2 425	196	<183>	<83>	2 355
€'000	31.12.15	Dotations	Reprises	Var.périmètre	31.12.16
Total amortissements	1 481	273	<183>	<81>	1 490
Total net	944	<77>		<2>	865

Les autres immobilisations corporelles comprennent les installations, le mobilier de bureau, le matériel informatique et 3 véhicules.

4.6.6.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

€'000	31.12.14	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.15
Prêts	420	44			<9>	455
Dépôts et cautionnements	667	112	<8>			771
Total brut	1 087	156	<8>		<9>	1 226
€'000	31.12.14	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.15
Total dépréciation	74					74
Total net	1 013	156	<8>		<9>	1 152
€'000	31.12.15	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.16
Titres de participations non consolidés				20		20
Prêts	455	41			17	513
Dépôts et cautionnements	771	24	<193>	<11>		591
Total brut	1 226	65	<193>	9	17	1 124
€'000	31.12.15	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.16
Titres de participations non consolidés				20		20
Prêts						0
Dépôts et cautionnements	74	118	<74>			118
Total dépréciation	74	118	<74>	20	0	138
Total net	1 152	<53>	<119>	<11>	17	986

(1) la colonne « Autres » pour 9 k en 2015 et 17 k€ en 2016 correspond à l'effet d'actualisation.

Les titres de participations non consolidés pour 20 k€ se rapportent à la participation résiduelle de 10% dans le capital de Medasys Japon. (Société déconsolidée au 1^{er} janvier 2016 suite à la cession de 90% des titres au management local). Cette participation résiduelle est intégralement dépréciée.

Les dépôts et cautionnements pour 591 k€ au 31.12.2016 correspondent pour 413 k€ au fonds de garantie constitué par la société d'affacturage, pour 50 k€ aux garanties liées aux avances court terme accordées par la Bpifrance et pour 118 k€ aux dépôts de garantie liés aux baux commerciaux. Ces derniers ont été entièrement dépréciés en raison de l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre du bailleur des locaux de Clamart.

4.6.6.5 CREANCES NON COURANTES

Les créances de crédits d'impôts pour 3 232 k€ au 31.12.2016 correspondent au crédit d'impôt recherche (CIR) constaté au titre des exercices 2014 à 2016 et au crédit d'impôt compétitivité d'emploi. Les créances de crédit d'impôt de 2013 pour 1 199 k€ incluses dans les 3 767 k€ au 31.12.2015 ont été classées en créances courantes.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de la créance de CIR 2015, une analyse technique a été réalisée par l'expert mandaté par Bpifrance. Ses conclusions ont conduit au réajustement de la créance liée au CIR 2015 de 1 262 k€ à 732 k€. Cette révision de l'estimation du CIR a pour conséquence en consolidation d'accroître les immobilisations incorporelles de 524 k€. Cet impact a été pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2016.



4.6.6.6 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000		31.12.16	31.12.15
	Clients	4 645	3 940
	Clients douteux	4 118	748
	Factures à établir	15 387	19 433
	Total brut	24 150	24 121
	Dépréciation	3 862	616
	Total net	20 288	23 505

La variation des créances douteuses entre le 31.12.15 et le 31.12.16, hormis 187 k€ de créances irrécouvrables enregistrées en charge, concerne des créances clients pour lesquelles il existe des risques d'irrécouvrabilité.

La dépréciation se rapporte aux clients douteux.

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme. Elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 3 939 k€ au 31.12.16, contre 4 135 k€ au 31.12.2015. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances sont transférés et les créances sont en conséquence décomptabilisées.

L'échéancier des créances clients se résume comme suit :

€'000	Total	de 0 à 60 jours	à plus de 60 jours	Echu à la clôture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
au 31.12.2016	4 901	2 632	73	2 196	1 231	197	768
au 31.12.2015	4 072	1 943	-	2 129	725	975	429

4.6.6.7 AUTRES CREANCES COURANTES

€'000		31.12.16	31.12.15
	Avoirs non parvenus et acomptes versés	71	100
	Créances sur personnel et organismes sociaux	32	14
	Créances et crédits d'impôts	1 202	-
	Créances TVA	335	400
	Débiteurs divers	133	77
	Charges constatées d'avance	449	248
	Total brut	2 222	839
	Dépréciation		
	Total net	2 222	839

Les créances et crédits d'impôts pour 1 202 k€ au 31.12.2016 correspondent à hauteur de 1 199 k€ aux crédits d'impôts du CIR et du CICE au titre de 2013.

Les charges constatées d'avance au 31.12.2016 proviennent principalement des achats de prestation et des locations immobilières.

4.6.6.8 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

€'000		31.12.16	31.12.15
	Disponibilités	3 272	3 982
	Total	3 272	3 982

4.6.6.9 CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Medasys SA est de 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions.

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

4.6.6.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

€'000		31.12.15	Dotation	Reprise	31.12.16
	Litiges Prud'hommaux	21	100		121
	Risque clients		45		45
	Litiges organismes sociaux	20			20
	Total	41	145		186

4.6.6.11 PROVISIONS POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

€'000	31.12.16	31.12.15
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	1 459	1 471
Impact des sorties d'effectif lié à la réorganisation	<114>	
Coûts financiers	30	22
Coûts des services rendus de la période	50	115
Prestations payées sur l'exercice		<54>
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	1 425	1 554
Gain ou perte actuariel de la période lié aux changements d'hypothèses	<68>	<95>
Valeur actualisée des engagements à la clôture	1 357	1 459

L'engagement de retraite concerne les salariés de Medasys S.A. et de Mega-Bus.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision des deux sociétés sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,1 % pour les « cadres » et de 2,9 % « non-cadres ». En 2015, il était pour les « cadres » et « non cadres » de 3,2 %.
- le taux d'inflation retenu est de 2 %. Il est inchangé par rapport à 2015.
- le taux d'actualisation est de 1,3 % en 2016. Il était de 2,0 % en 2015.
- le taux de charges sociales retenu est de 45 %. Il est inchangé par rapport à 2015.
- le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les deux années.

Variation Taux d'actualisation

€'000		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2016	1 357	<99>	-7,28%	109	8,05%
Exercice 2015	1 459	<110>	-7,54%	122	8,36%

Variation Taux de revalorisation des salaires

€'000		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2016	1 357	108	7,96%	<98>	-7,22%
Exercice 2015	1 459	120	8,22%	<109>	-7,47%

4.6.6.12 ENDETTEMENT FINANCIER

Au 31 décembre 2016, l'endettement financier net consolidé se décompose comme suit :

€'000	31.12.16	31.12.15	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 272	3 982	<710>
Concours bancaires	<253>	<256>	3
Crédits spot	<450>	<1 720>	1 270
Agios courus non échus	<5>	<17>	12
Trésorerie nette	2 564	1 989	575
Emprunts	<15>	<1 137>	1 122
Dettes de crédit bail	<115>	<128>	13
Dettes d'affacturage	<180>	<322>	142
Financement des crédits d'impôt	<943>		<943>
Compte courant Noema Life	<341>	<41>	<300>
Endettement financier brut courant	<1 594>	<1 628>	34
Emprunts	<1 804>	<2 773>	969
Financement des crédits d'impôt	<1 077>	<1 824>	747
Compte courant Noema Life	<5 711>		<5 711>
Dettes de crédit bail	<132>	<102>	<30>
Endettement financier brut non courant	<8 724>	<4 699>	<4 025>
Endettement financier brut	<10 318>	<6 327>	<3 991>
Endettement financier net	<7 754>	<4 338>	<3 416>

L'endettement financier net retraité des dépôts de garantie liés à l'affacturage et des prêts 1% construction (détail en notre 4.6.6.4 de l'annexe des comptes consolidés) s'établit à 6 779 k€ en 2016 et à 3 375 k€ au 31.12.2015.



Outre la variation de la trésorerie, l'augmentation de l'endettement financier net est principalement due aux financements moyen terme souscrits au cours de l'exercice pour 2 450 k€ et à l'avance en compte courant de NoemaLife de 300 k€.

La dette d'emprunts non courante correspond principalement au prêt souscrit auprès de Bpifrance en septembre 2016 pour 1750 k€.

Dans le cadre de la modification de l'actionnariat du Groupe, Dedalus via NoemaLife a procédé en septembre 2016 au remboursement de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de Medasys S.A. (hors affacturage) pour un montant total de 5 616 k€ porté au compte courant de NoemaLife, réduisant ainsi fortement le niveau de notre endettement bancaire. Ce montant ne fera pas l'objet de remboursement au cours des douze prochains mois. La radiation des nantissements du fonds de commerce de Medasys S.A. a été obtenue au cours du second semestre 2016.

4.6.6.13 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES NON COURANTS

€'000	31.12.16	31.12.15
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 804	2 773
Dettes de crédit bail	132	102
Compte courant NoemaLife	5 711	
Financement des créances d'impôt	1 077	1 824
Total	8 724	4 699

Au 31.12.2016, le montant des emprunts auprès d'établissements de crédit pour 1 804 k€ correspond à hauteur de 1 750 k€ à la souscription en septembre 2016 d'un prêt à taux zéro auprès de Bpifrance.

La part à plus de cinq ans des emprunts s'établit à 788 k€.

La variation du compte courant NoemaLife entre le 31.12.2015 et le 31.12.2016 pour 5 711 k€ correspond au prêt long terme accordé par l'actionnaire principal pour procéder au remboursement des emprunts long terme et de la quasi-totalité des crédits bancaires court terme. Il est rémunéré au taux de l'euribor + 2%.

Au 31 décembre 2016, le financement du CIR 2013 de 943 k€ a été reclassé dans les dettes financières courantes.

4.6.6.14 AUTRES DETTES NON COURANTES

€'000	31.12.16	31.12.15
Avances subventions	481	576
Divers	200	240
Total	681	816

Les dettes diverses pour 200 k€ au 31 décembre 2016 correspondent à la quote-part à plus d'un an de la participation du bailleur aux travaux d'aménagement des locaux de Clamart.

4.6.6.15 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COURANTS

€'000	31.12.16	31.12.15
Emprunts auprès d'établissements de crédit	15	1 136
Dettes de crédit bail	115	128
Financement des créances d'impôt	943	
Dettes sur créances cédées en affacturage	180	323
Concours bancaires	253	256
Crédits spot	450	1 720
Agius courus non échus	5	17
Compte courant NoemaLife	341	41
Total	2 302	3 621

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro. Le compte courant court-terme de la société mère NoemaLife qui s'établit à 341 k€ au 31 décembre 2016 est rémunéré au taux annuel de 4,5 %.

4.6.6.15.1 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.6.6.15.1.1 Exposition au risque de liquidité

Dans le cadre de la modification de l'actionnariat du Groupe, Dedalus via NoemaLife a procédé en septembre 2016 au remboursement de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de Medasys S.A. (hors affacturage) pour un montant total de 5 616 k€ porté au compte courant de NoemaLife, réduisant ainsi fortement le niveau de notre endettement bancaire. Ce montant ne fera pas l'objet de remboursement au cours des douze prochains mois. La radiation des nantissements du fonds de commerce de Medasys S.A. a été obtenue au cours du second semestre 2016.

Medasys S.A. a souscrit auprès de Bpifrance en septembre 2016, un prêt pour l'innovation à taux zéro de 1 750 k€ remboursable par 20 échéances trimestrielles à compter du 30.06.2019. Outre les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de :

- liquidation judiciaire ou amiable,



- non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,
- modification significative de l'actionnariat,

Medasys s'est engagé à effectuer le programme de développement objet du financement.

4.6.6.15.1.2 Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

4.6.6.15.1.3 Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

4.6.6.15.1.4 Risque de change

La plupart des transactions du Groupe sont effectuées en euro, sans risque majeur de change. Les contrats signés au Proche-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires restent toutefois limités. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

4.6.6.15.1.5 Solvabilité clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

4.6.6.16 DETTES FOURNISSEURS

€'000	31.12.16	31.12.15
Fournisseurs	1 375	1 078
Effets à payer	70	104
Fournisseurs factures non parvenues	2 201	1 803
Total	3 646	2 985

4.6.6.17 AUTRES DETTES COURANTES

€'000	31.12.16	31.12.15
Avances et acomptes reçus	442	1 251
Clients créditeurs	23	16
Personnel, rémunérations et charges dues	1 615	1 514
Organismes sociaux	1 836	2 956
Etat, TVA	3 971	4 831
Etat, charges à payer	898	800
Avances subventions	116	68
Créditeurs divers	106	104
Produits constatés d'avance	982	875
Total	9 989	12 415

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre de contrats long terme dont l'exécution est prévue à plus d'un an.

Le plan d'échelonnement de la dette de 1 247 k€ accordé par la Commission des Chefs des Services Financiers en décembre 2015 a été apuré au cours de l'exercice 2016.

Le compte Etat, TVA au 31 décembre 2016 comprend 2 449 k€ de TVA sur les factures à établir.

La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

Les produits constatés d'avance concernent les contrats de maintenance et les projets clients à long terme. Ils sont enregistrés lorsque la facturation réalisée n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

4.6.6.18 ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	3 646	807	534	176	2 129
Dettes fiscales et sociales	8 320	791	1 700	689	5 141
Autres dettes	2 350	54	815	46	1 435
Total au 31.12.2016	14 316	1 652	3 049	911	8 705
Total au 31.12.2015	16 215	1 072	2 439	1 141	11 562

4.6.6.19 INSTRUMENTS FINANCIERS

La ventilation des actifs et passifs financiers par catégories et le niveau de la valorisation des instruments financiers à la juste valeur se présentent comme suit :

€'000	§	au 31.12.2016		Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti	Niveau	
		Juste valeur	Juste valeur				
	Actifs financiers non courants	4.6.6.4	986	986	46	940	3
	Créances non courantes	4.6.6.5	3 232	3 232		3 232	
	Clients et comptes rattachés	4.6.6.6	20 288	20 288		20 288	
	Autres créances courantes	4.6.6.7	2 222	2 222		2 222	
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.6.8	3 272	3 272		3 272	1
	ACTIF		30 000	30 000	46	29 954	
	Emprunts et dettes financières non courants	4.6.6.13	8 724	8 724		8 724	2
	Autres dettes non courantes	4.6.6.14	681	681		681	
	Emprunts et dettes financières courants	4.6.6.15	2 302	2 302		2 302	2
	Dettes fournisseurs	4.6.6.16	3 646	3 646		3 646	
	Autres dettes courantes	4.6.6.17	9 989	9 989		9 989	
	PASSIF		25 342	25 342	0	25 342	

€'000	§	au 31.12.2015		Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti	Niveau	
		Juste valeur	Juste valeur				
	Actifs financiers non courants	4.6.6.4	1 152	1 152	62	1 090	3
	Créances non courantes	4.6.6.5	3 767	3 767		3 767	
	Clients et comptes rattachés	4.6.6.6	23 505	23 505		23 505	
	Autres créances courantes	4.6.6.7	839	839		839	
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.6.8	3 982	3 982		3 982	1
	ACTIF		33 245	33 245	62	33 183	
	Emprunts et dettes financières non courants	4.6.6.13	4 699	4 699		4 699	2
	Autres dettes non courantes	4.6.6.14	816	816		816	
	Emprunts et dettes financières courants	4.6.6.15	3 621	3 621		3 621	2
	Dettes fournisseurs	4.6.6.16	2 985	2 985		2 985	
	Autres dettes courantes	4.6.6.17	12 415	12 415		12 415	
	PASSIF		24 536	24 536	0	24 536	

La valorisation à la juste valeur est établit suivant une hiérarchie à trois niveaux qui se définissent comme suit :

- 1^{er} niveau : cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- 2^{ème} niveau : cours sur marché inactif pour un actif identique ou similaire, ou le cours de bourse pour un actif similaire observé sur un marché actif.
- 3^{ème} niveau: toutes les données non observables qui sont les données propres à l'entité.

4.6.7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES
4.6.7.1 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Directoire.

- Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2016	2015	
Frédéric Vaillant, Président du Directoire			
	Rémunération fixe	197 259 €	192 608 €
	Rémunération variable	11 473 €	82 013 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire			
	Rémunération fixe	128 611 €	124 686 €
	Rémunération variable	6 234 €	24 924 €

- L'engagement de retraite pour Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier s'élève respectivement à 17 k€ et 11 k€.
- L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux



dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

- Options de souscription d'actions : le Groupe n'a plus de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2016.

- les jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2016. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 60 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance au titre des deux derniers exercices.

4.6.7.2 ACTIONNAIRE DU GROUPE MEDASYS ET INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

En 2016, le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife.

Le 1er juillet 2016, Dedalus S.p.A, leader italien du secteur des logiciels de santé, a annoncé l'acquisition de plus 83 % du Groupe NoemaLife. Avec une large présence à l'internationale, le nouveau Groupe constitué de Dedalus et de NoemaLife est désormais devenu l'un des acteurs majeurs en Europe. Le nouveau Groupe est également, grâce à ses filiales, un opérateur actif en France, en Espagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Amérique latine, en Chine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et en Afrique australe. L'acquisition de la majorité du capital de NoemaLife par Dedalus a déclenché l'obligation de déposer une offre publique d'achat obligatoire, portant sur toutes les actions NoemaLife cotées au MTA. Cette offre publique s'est clôturée avec succès le 23 septembre 2016. Dedalus détient désormais 100% de NoemaLife Spa. Par un communiqué de presse du 23 septembre, NoemaLife a annoncé le retrait de cote des actions et «warrants» cotés au MTA, marché organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A.

Le 8 juillet, Ardian, la société d'investissement privé indépendante, a annoncé la signature d'un accord concernant l'acquisition d'environ 60 % de Dedalus Holding, Président de Dedalus S.p.A. Giorgio Moretti conserve une participation d'environ 40 % ainsi que son rôle au sein de Dedalus S.p.A, assurant ainsi la continuité du management.

Dans le cadre de la modification de l'actionnariat du Groupe, Dedalus via NoemaLife a procédé en septembre 2016 au remboursement de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de Medasys S.A. (hors affacturage) pour un montant total de 5 616 k€ porté au compte courant de NoemaLife, réduisant ainsi fortement le niveau de notre endettement bancaire. Ce montant ne fera pas l'objet de remboursement au cours des douze prochains mois. La radiation des nantissements du fonds de commerce de Medasys S.A. a été obtenue au cours du second semestre.

- les transactions avec NoemaLife, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles sont essentiellement réalisées avec Medasys S.A. et Mexys et se résument comme suit :

€'000	31.12.16	31.12.15
Dettes financières	<6 052>	<41>
Créances clients et comptes rattachés	380	312
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<1 036>	<600>
Total de la dette du Groupe Medasys	<6 708>	<329>
Achats et autres charges externes	<401>	<540>
Chiffre d'affaires	66	140
Charges financières	<44>	<39>
Impact sur le résultat du Groupe Medasys	<379>	<439>

La variation du compte courant NoemaLife entre le 31.12.2015 et le 31.12.2016 de 6010 k€ correspond pour 5 710 k€ au prêt long terme accordé par l'actionnaire principal pour procéder au remboursement des emprunts long terme et à la quasi-totalité des crédits bancaires court terme et pour 300 k€ à une avance court terme. Le taux annuel de rémunération du compte courant de NoemaLife est de 4,5 % au titre des avances court terme et de 1,78 % au titre d'un prêt long terme qui au 31.12.2016 s'élevaient respectivement à 341 k€ et 5 711 k€. Les charges financières correspondantes représentaient 44 k€ en 2016.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre NoemaLife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes en 2016 une charge de 337 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Medasys.

4.6.7.3 AUTRES PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice 2016, Medasys a versée à la société Agile Green Development dans laquelle Frédéric Vaillant détient des intérêts, le montant d'une mission ponctuelle de 13 800 euros portant sur l'intégration d'un volet développement durable dans la présentation de notre plateforme GTIS au Conseil Régional du Languedoc Roussillon. Cette convention a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.

Le 12 décembre 2016, Medasys S.A. a conclu avec la société Progetti Futuri, dont l'Administrateur Unique est Monsieur Andrea Corbani qui est par ailleurs Vice-Président du Conseil de Surveillance de Medasys, un contrat de prestations de services avec effet au 1^{er} janvier 2017 et pour une durée indéterminée. Cette convention a pour objet la fourniture par Progetti Futuri, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys S.A. dans le cadre de son intégration dans le groupe Dedalus et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et de son développement international. Les conditions financières de cette convention sont une rémunération de 40 000 euros HT par an et le



remboursement des frais de déplacement dans la limite de 20 000 euros annuelle. Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 12 décembre 2016.

En 2016, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A..

4.6.8 ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.6.8.1.1 ENGAGEMENTS REÇUS

€'000	31.12.16	31.12.15
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	196	140
Garantie reçue de Noemalife sur les engagements à court terme		1 598
Total	196	1 738

4.6.8.1.2 ENGAGEMENTS DONNES

€'000	31.12.16	31.12.15
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100
Nantissement d'un dépôt en garantie d'un prêt bancaire	-	50
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	2 795	3 208
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	-	27
Garantie des crédits court terme	-	350
Garantie sur contrats clients	208	230
Séquestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur, la société Agylis, au titre d'un risque social	-	12
Nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A.	-	3 367
Total	3 103	7 344

4.6.8.1.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Actheos				PricewaterhouseCoopers				Total	
	Montant HT		%		Montant HT		%			
€'000	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés										
Medasys S.A.	59	65	65%	60%	72	76	1	66%	131	141
Filiales intégrées globalement	12	13	13%	12%	0	0	0	0%	12	13
<i>Sous-total</i>	<i>71</i>	<i>78</i>	<i>78%</i>	<i>72%</i>	<i>72</i>	<i>76</i>	<i>1</i>	<i>66%</i>	<i>143</i>	<i>154</i>
Autres prestations										
Medasys S.A.	17	30	19%	28%	0	40	0	34%	17	70
Filiales intégrées globalement	3	0	3%	0%	0	0	0	0%	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>20</i>	<i>30</i>	<i>22%</i>	<i>28%</i>	<i>0</i>	<i>40</i>	<i>0</i>	<i>34%</i>	<i>17</i>	<i>70</i>
Total	91	108	100%	100%	72	116	1	100%	160	224

4.6.9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2016.

4.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

ACTHEOS
Commissaire aux comptes
6, avenue du Coq
75009 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

Aux Actionnaires
Medasys SA
Immeuble Pentagone Plaza
381 Avenue du Général de Gaulle
92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

- I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.6.7.2 « Actionnaire du Groupe Medasys et informations relatives aux parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le rôle de Dedalus S.p.A., actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.

- II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

- La valeur nette des frais de développement capitalisés s'élève à 6.217 milliers d'euros au 31 décembre 2016. La note 4.6.2.2.3 « Immobilisations Incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- La note 4.6.2.2.7 « Prise en compte du Chiffre d'Affaires » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts liés aux prestations à long terme. Nos travaux ont consisté à vérifier leur correcte application et à examiner le caractère raisonnable des estimations retenues.
- Les notes 4.6.2.2.4 « Perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités d'évaluation et de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

- Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Séverine Scheer

ACTHEOS
Emmanuelle Rouxel



**Comptes Annuels
Medasys S.A.**

2016

5. ETATS FINANCIERS SOCIAUX

5.1 BILAN

		au 31.12.2016			au 31.12.2015
		Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
ACTIF					
	&				
Immobilisations incorporelles		41 293	32 855	8 438	8 542
Immobilisations corporelles		1 344	899	445	536
Immobilisations financières		17 349	14 914	2 435	3 146
Total actif immobilisé	5.3.4.1	59 986	48 668	11 318	12 224
Stocks et en-cours	5.3.4.3	20	1	19	116
Clients et comptes rattachés	5.3.4.4	23 130	3 846	19 284	21 663
Autres créances	5.3.4.5	5 032		5 032	4 363
Disponibilités et valeurs mobilières	5.3.4.6	2 709	19	2 690	3 807
Total actif circulant		30 891	3 866	27 025	29 949
Comptes de régularisation et assimilés	5.3.4.7	429		429	280
Total de l'actif		91 306	52 534	38 772	42 453
PASSIF					
Capital				11 086	11 086
Primes d'émis., de fusion, d'apport				12 224	12 224
Réserve légale				727	727
Report à nouveau				<4 596>	<3 682>
Résultat de l'exercice				<5 212>	<914>
Subvention d'investissements				261	296
Provisions règlementées				49	79
Total Capitaux propres	5.3.4.8			14 539	19 816
Avances conditionnées	5.3.4.9			300	300
Provisions pour risques et charges	5.3.4.10			168	85
Emprunts et dettes financières				4 446	7 601
Fournisseurs et comptes rattachés				3 869	3 143
Dettes fiscales et sociales				7 844	9 353
Autres dettes				6 578	1 276
Total Dettes				22 737	21 373
Compte de régularisation et assimilés	5.3.4.12			1 028	879
Total du passif				38 772	42 453

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.



5.2 COMPTE DE RESULTAT

€'000	&	Exercice 2016				Exercice 2015	
		France	Export	Total		Total	
	Ventes de matériel	24	44	68	-	156	1%
	Production vendue de services	16 428	3 637	20 065	100%	18 379	99%
	Chiffre d'affaires 5.3.5.1	16 452	3 681	20 133	100%	18 535	100%
	Production immobilisée 5.3.5.2			3 583	18%	3 866	21%
	Reprises sur amort. et provisions			217	1%		-
	Autres produits				-	1	-
	Transferts de charges 5.3.5.3			364	2%	81	-
	Total des produits d'exploitation			24 297	121%	22 483	121%
	Achats consommés			70	-	117	1%
	Autres achats et charges externes			6 781	34%	5 685	31%
	Impôts et taxes			636	3%	656	4%
	Charges de personnel			13 608	68%	14 133	76%
	Dotations aux amortissements et aux provisions 5.3.5.4			7 400	37%	3 545	19%
	Total des charges d'exploitation			28 495	142%	24 136	130%
	Résultat d'exploitation			<4 198>	-21%	<1 653>	-9%
	Autres intérêts et produits				-	5	-
	Reprises sur provisions et transfert de charges			925	5%	152	1%
	Différences positives de change			40	-	36	-
	Total des produits financiers 5.3.5.5			965	5%	193	1%
	Intérêts et charges assimilées			742	4%	273	1%
	Différences négatives de change			68	-	1	-
	Dotations aux amortissements et aux provisions 5.3.5.4			789	4%	282	2%
	Total des charges financières 5.3.5.5			1 599	8%	556	3%
	Résultat financier 5.3.5.5			<634>	-3%	<363>	-2%
	Résultat courant avant impôts			<4 832>	-24%	<2 016>	-11%
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			42	-	116	1%
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			67	-	40	-
	Reprises sur provisions et transferts de charges			104	1%		-
	Total des produits exceptionnels 5.3.5.6			213	1%	156	1%
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			599	3%	269	1%
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			212	1%	15	-
	Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions 5.3.5.4			217	1%	27	-
	Total des charges exceptionnelles 5.3.5.6			1 028	5%	311	1%
	Résultat exceptionnel 5.3.5.6			<815>	-5%	<155>	-1%
	Impôt sur les bénéfices 5.3.5.7.3			435	2%	1 257	7%
	Résultat net			<5 212>	-26%	<914>	-5%

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.

5.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Les comptes annuels au 31 décembre 2016 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 16 mars 2017. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2017.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

5.3.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Depuis l'annonce de la constitution des «Groupements hospitaliers de territoires» GHT le 2 juillet 2016, la plupart des Hôpitaux prépare actuellement leur schéma directeur du système d'information (SDSI) qui doit être achevé au plus tard le 1^{er} janvier 2018 pour une convergence effective des applications fonctionnelles au 1^{er} janvier 2021. Dans ce contexte, l'année 2016 aura été une année de transition avec très peu d'appels d'offres. Dans l'attente du redémarrage de l'activité en France qui devrait se faire sentir courant 2017, Medasys a procédé à des réductions de charges et d'effectifs. Outre les départs non remplacés au cours de l'exercice, Medasys SA a procédé à 10 licenciements économiques en proposant aux salariés des contrats de sécurisation professionnelle (CSP). Le coût de cette réorganisation s'élève à 466 k€. Au 31 décembre 2016, les effectifs étaient de 155 collaborateurs à comparer à 182 collaborateurs à fin décembre 2015, soit une baisse de 14,8 %. Par ailleurs, les salaires ont été gelés en 2016.

Les dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation de l'exercice 2016 s'élèvent à 7 400 k€ par rapport à 3 545 k€ en 2015. Le niveau exceptionnel de ces dotations s'explique par des provisions sur créances client pour lesquelles il existe des risques d'irrécouvrabilité.

Les titres de la filiale Mega-Bus ont été intégralement dépréciés, une dotation financière a été constatée pour 789 k€.

Dans le cadre du financement de la créance de CIR 2015, une analyse technique a été réalisée par l'expert mandaté par Bpifrance. Ses conclusions ont conduit au réajustement de la créance liée au CIR 2015 de 1 262 k€ à 732 k€. Cette révision de l'estimation du CIR a pour conséquence en consolidation d'accroître les immobilisations incorporelles de 524 k€. Cet impact a été pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2016.

5.3.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon le règlement de L'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes et méthodes d'évaluation qu'au 31 décembre 2015.

5.3.2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les travaux de développement de logiciels dont la société se réserve la propriété sont immobilisés à leur prix de revient lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources techniques et financières suffisantes sont disponibles pour compléter le logiciel ou procédé ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront à Medasys S.A..

Ils ne comprennent que des charges directes de salaires et de sous-traitance.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

Fonds de commerce

Les fonds de commerce résultent :

- de l'activité " Intégration Santé " acquise auprès de la société NCR, fin novembre 1999, pour 0,3 M€ ;
- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Medasys en 2000 (PGP SA pour 1,2 M€ et ISS-Santé SA pour 0,8 M€) ;
- de l'activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers de la société Thalès acquise en avril 2009 pour 0,75 M€.

L'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.



Licences et brevets

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ils sont principalement composés des licences et brevets, amortis sur 1 an.

5.3.2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou, le cas échéant, dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Mode et durée d'amortissement :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Installations techniques, matériels et outillage	5 ans

5.3.2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leurs coûts historiques.

Titres de participation

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation réelle par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité,...). Cette valeur d'usage a été déterminée selon une approche multi critères propres au secteur d'activité de la société.

Les frais d'acquisitions des titres de participations, à savoir les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces titres. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans au moyen d'amortissements dérogatoires.

5.3.2.4 ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient selon la méthode du "coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P)".

Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de l'exercice en fonction de l'antériorité des produits achetés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Medasys S.A. cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Ces créances sont sorties du bilan dès lors que leur propriété juridique est transférée au Factor.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts historiques et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

5.3.2.5 COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

Produits constatés d'avance

Les produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies constituent des produits constatés d'avance.

Ecart de conversion des dettes et des créances en monnaie étrangère

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les pertes et gains de changes afférents aux règlements clients et fournisseurs sont pris en compte dans le résultat financier. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euro précédemment comptabilisés, les différences de conversion correspondant à une perte latente sont inscrites au compte écart de conversion actif et celles correspondant à un gain latent sont inscrites au compte écart de conversion passif.

Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque et charge à hauteur de leur montant.

5.3.2.6 CAPITAUX PROPRES

Toute augmentation de capital est enregistrée pour la valeur nominale des actions émises. Lorsque le prix d'émission est supérieur à la valeur nominale, la différence figure en prime d'émission. Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant de la prime d'émission.

5.3.2.7 CHIFFRE D'AFFAIRES

Matériel : le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages des produits au client, ce qui intervient généralement à la livraison.

Licences : le produit des concessions de licences est enregistré lors de la livraison du programme source, ou « master » qui matérialise le transfert des risques et avantages et le droit pour le client d'exploiter librement la licence. En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir. Le paiement du prix des licences n'est pas conditionné par l'exécution ou l'acceptation des autres services que Medasys peut fournir par ailleurs dans le cadre de marchés à prestations multiples, ni par l'obtention de crédits budgétaires par les établissements. En conséquence, Medasys est fondée à reconnaître le revenu des licences à la livraison.

Prestations de services : Medasys comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement. L'état d'avancement est défini en rapportant les coûts engagés sur le projet aux coûts à terminaison estimés. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement du marché et la marge dégagée sur l'opération. Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé uniquement à hauteur de coûts engagés. S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total, la perte attendue à terminaison est immédiatement constatée en charge en résultat. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- Maintenance : les revenus issus de la maintenance réalisés sur les logiciels installés par Medasys sont comptabilisés linéairement sur la durée prévue au contrat de maintenance.

- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service) : les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance (incluant la gouvernance, et l'hébergement). Une analyse est réalisée pour chaque contrat afin de déterminer si le contrat est constitué d'éléments multiples pour lesquels les transactions doivent être comptabilisées séparément.

La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.

La quote-part de location de licences, de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée linéairement sur la durée du contrat SaaS..

Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat SaaS, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus et le revenu issu de la location de licences, de maintenance et d'hébergement est ajusté en conséquence.

5.3.2.8 AUTRES INFORMATIONS

Subventions d'investissements

Medasys S.A. bénéficie des subventions d'investissement qui concernent :

- le projet Inspira relatif au développement et à la commercialisation d'un produit logiciels et matériels visant à améliorer et renforcer la sécurité et la qualité des traitements en radiothérapie,
- le projet scientifique RAVEL visant à la mise au point d'outils intuitifs et synthétiques d'accès à l'information dans les dossiers patients électroniques.

Ces subventions sont rapportées au compte de résultat au prorata de la dotation aux amortissements du projet de développement.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

Engagements en matière de retraite

L'engagement en matière de départ à la retraite ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes mais d'une information en annexe.

Cet engagement est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'année de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat, leur âge de départ et leur espérance de vie estimée. Les montants des paiements futurs sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie.

Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés en charge.

Intégration fiscale

Medasys S.A. (tête de Groupe) et sa filiale Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 5 ans. Une convention établie entre les deux sociétés prévoit que leur contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscal doit être calculée comme si chaque société était imposée séparément.

5.3.3 FILIALES ET PARTICIPATIONS

5.3.3.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Medasys S.A. est la société consolidante.

€'000 Dénomination des filiales et participations	%	Avances consenties		Valeur des titres		Avances consenties		Valeur des titres		
		détention au 31.12.16	non remboursées au 31.12.2016		détenus au 31.12.2016		non remboursées au 31.12.2015		détenus au 31.12.2015	
			Brute	nette	Brute	nette	Brute	nette	Brute	nette
MEDHEALTH MAROC SARL	100%	14	14	9	9	12	12	9	9	
MEXYS SAS	100%	193	193	1 672	1 192	193	193	1 672	990	
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1)	100%	3 479	-	9 873	-	3 479	-	9 873	-	
MEDASYS Ltd. (2)	10%	-	-	20	-	454	-	202	-	
Sous-total filiales étrangères		3 686	207	11 574	1 201	4 138	205	11 756	999	
MEGA-BUS SAS	100%	-	-	944	-	-	-	944	789	
Sous-total filiales françaises				944				944	789	
Total		3 686	207	12 518	1 201	4 138	205	12 700	1 788	

€'000 Dénomination des filiales et participations	Montant du capital	%	Capitaux propres avant résultat au 31.12.2016	Résultat		Chiffre d'affaires 2 016	Chiffre d'affaires 2 015
				de l'exercice 2016	de l'exercice 2015		
MEDHEALTH MAROC SARL	100 000 MAD	100%	6	14	6	819	74
MEXYS SAS	460 000 €	100%	989	203	49	1 778	1 752
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1)	9 520 294 US\$	100%	-	-	-	-	-
MEDASYS Ltd. (2)	36 000 000 JPY	10%	-	-	<38>	-	153
Sous-total filiales étrangères			995	217	17	2 597	1 979
MEGA-BUS SAS	305 000 €	100%	324	<130>	6	-	1 343
Sous-total filiales françaises			324	<130>	6	0	1 343
Total			1 319	87	23	2 597	3 322

(1) En sommeil depuis l'exercice 2001

(2) filiale détenue à 100% jusqu'en décembre 2015, sortie du périmètre de consolidation le 1^{er} janvier 2016

Aucun dividende n'a été versé par les filiales au cours de l'exercice.

5.3.4 NOTES SUR LE BILAN

5.3.4.1 ACTIF IMMOBILISE BRUT

€'000	31.12.15	Acquisitions	Cessions/Réd.	Autres	31.12.16
Frais de développement	31 453	3 583			35 036
Concessions et droits similaires	995	110			1 105
Fonds commercial	3 140				3 140
Autres immobilisations incorporelles	2 012				2 012
Total immobilisations incorporelles	37 600	3 693			41 293
Agencements, installations générales	500				500
Matériel de bureau et informatique, mobilier	838	6			844
Total immobilisations corporelles	1 338	6			1 344
Titres de participations	12 700		181		12 519
Créances rattachées aux participations	4 138		453		3 685
Prêts	517	41			558
Dépôts et cautionnements	711	22	146		587
Total immobilisations financières	18 066	63	780		17 349
Total immobilisations brutes	57 004	3 762	780		59 986

5.3.4.2 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

€'000	31.12.15	Dotations	Reprises	Autres	31.12.16
Frais de développement	23 778	3 705			27 483
Concessions et droits similaires	878	92			970
Autres immobilisations incorporelles	2 012				2 012
Fonds de commerce	2 390				2 390
Total immobilisations incorporelles	29 058	3 797			32 855
Agencements, installations générales	92	58			150
Matériel de bureau et informatique, mobilier	710	39			749
Total immobilisations corporelles	802	97			899
Titres de participations	10 912	789	383		11 318
Créances rattachées aux participations	3 934		455		3 479
Dépôts et cautionnements	74	117	74		117
Total immobilisations financières	14 920	906	912		14 914
Total amortissements et provisions	44 780	4 800	912		48 668

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

5.3.4.3 STOCK ET ENCOURS

Ce poste est essentiellement constitué de licences, sa valeur nette s'établit à 19 k€ comprenant une dépréciation de 1 k€.

5.3.4.4 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	31.12.16	31.12.15
Clients	3 895	2 711
Clients douteux	4 534	688
Factures à établir	14 701	18 865
Total brut	23 130	22 264
Provision pour dépréciation	3 846	601
Total net	19 284	21 663

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme, et sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

La décomposition par échéance des créances clients se présente comme suit :

€'000	Total	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours	Echu à la clôture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu à plus de 360 jours
Clients	3 895	1 308	533	74	1 980	915	238	827
Clients douteux	688				688	460	70	158
au 31.12.2016	4 583	1 308	533	74	2 668	1 375	308	985
au 31.12.2015	2 798	590	370		1 838	665	763	410

5.3.4.5 AUTRES CREANCES

€'000	31.12.16	31.12.15
Fournisseurs, avoirs non parvenus	14	
Fournisseurs, avances et acomptes	48	53
Créances sur personnel et organismes sociaux	12	4
Créances et crédits d'impôts	4429	3765
Etat, subvention	94	94
Créances TVA	302	381
Débiteurs divers	133	66
Total brut	5 032	4 363
Provision pour dépréciation		
Total net	5 032	4 363

5.3.4.6 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES

Au 31 décembre 2016, Medasys S.A. détient 154 378 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 94 217 titres pour une valeur de 42 557 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2016, Medasys S.A. a acquis 394 939 actions à un cours moyen de 0,52 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 450 453 actions à un cours moyen de 0,56 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 32 k€ et un mali de cession de 31 k€. Au 31 décembre 2016, les 154 378 titres auto détenus représentent 0,4 % du capital et une valeur nominale de 44 167,54 €. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2016. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 83 431 €. Les actions auto détenues ont été dépréciées de 18 k€ au 31.12.2016.

5.3.4.7 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES ACTIF

€'000	Comptes de régularisation et assimilés actif	31.12.16	31.12.15
Charges constatées d'avance			
	Loyers et charges locatives	169	18
	Achats de marchandises et sous-traitance	109	97
	Publicité et documentation	50	32
	Entretiens et réparations	33	7
	Assurances	27	39
	Divers	40	23
	sous-total	428	216
Ecart de conversion			
	Créances rattachées aux participations	1	64
	sous-total	1	64
	Total	429	280

Au 31.12.2015, les écarts de conversion pour 64 k€ concernent les créances détenues sur la filiale japonaise cédée au 1^{er} janvier 2016.

5.3.4.8 CAPITAUX PROPRES

5.3.4.8.1 EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE ET INFLUENCE DE L'EXERCICE DES OPTIONS

Le capital social de Medasys SA est de 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 31 décembre 2016 est le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Total des droits de vote	% Des droits de vote
NoemaLife	22 493 327	58,05%	22 493 327	58,28%
Consorts Hofmann	1 778 000	4,59%	1 778 000	4,61%
Management	1 086 826	2,80%	1 086 826	2,82%
Salariés	292 516	0,75%	292 516	0,76%
Public	12 946 215	33,41%	12 946 215	33,54%
Actions propres détenues par Medasys	154 378	0,40%		
Total	38 751 262	100%	38 596 884	100%

Le 5 juillet 2016, la société italienne Dedalus S.p.A. a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 28 juin 2016, le seuil de 50 % du capital et des droits de vote de la société Medasys S.A. et détenir indirectement par l'intermédiaire de la société italienne NoemaLife S.p.A. qu'elle contrôle, 22 493 327 actions Medasys représentant autant de droits de vote soit

58,05 % du capital et des droit de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'une participation représentant, directement et indirectement, 83,3 % du capital et des droits de vote de la société NoemaLife.

Le 3 août 2016, la société luxembourgeoise Healthlux S.A. a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 28 juillet 2016, le seuil de 50 % du capital et des droits de vote de la société Medasys S.A. et détenir indirectement par l'intermédiaire de la société italienne Dedalus Holding S.p.A. qu'elle contrôle, 22 493 327 actions Medasys représentant autant de droits de vote soit 58,05 % du capital et des droit de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'une participation représentant, directement et indirectement, 60 % du capital et des droits de vote de la société Dedalus Holding S.p.A..

5.3.4.8.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

€'000	31.12.15	Augmentation du capital	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations	31.12.16
Capital social	11 086					11 086
Prime d'émission	5 249					5 249
Prime de fusion	2 504					2 504
Prime d'apport	4 472					4 472
Réserve légale proprement dite	727					727
Report à nouveau	<3 682>		<914>			<4 596>
Résultat de l'exercice	<914>		914	<5 212>		<5 212>
Subventions d'investissements	295				<35>	260
Provisions règlementées	79				<30>	49
Total	19 816	0	0	<5 212>	<65>	14 539

5.3.4.9 AVANCES CONDITIONNEES

Bpifrance a versé un acompte de 167 k€ en 2010 et de 133 k€ en 2015 au titre d'une avance remboursable accordée d'un montant total de 426 k€. Son remboursement interviendra en cas de succès du projet financé

5.3.4.10 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

€'000	31.12.15	Dotations	Reprises utilisées non utilisées		31.12.16
Amortissements dérogatoires	80		30		50
Provisions règlementées	80	0	30	0	50
Provisions pour pertes de change	63	1	63		1
Provisions pour litiges	22	145			167
Provisions pour risques et charges	85	146	63	0	168
Dépréciation des immobilisations incorp.	2 390				2 390
Dépréciation des immobilisations financières	14 920	906	710	202	14 914
Dépréciation des stocks de marchandises	1				1
Dépréciation des comptes clients	601	3 461	216		3 846
Dépréciation des actions d'autocontrôle	42		23		19
Provisions pour dépréciation	17 954	4 367	949	202	21 170
Total	18 119	4 513	1 042	202	21 388
Dotations et reprises d'exploitation		3 506	216		
Dotations et reprises financières		790	722	202	
Dotations et reprises exceptionnelles		217	104		
		4 513	1 042	202	

La dotation pour risques et charges de 145 k€ en 2016, concerne un litige prud'homal pour 100 k€ et un risque de perte à terminaison sur un contrat pour 45 k€.

Les dotations financières pour 906 k€ sont relatives aux titres de Mega-Bus pour 789 k€, au dépôt versé en garantie de location pour 117 k€. Les reprises financières utilisées pour 722 k€ concernent les titres pour 181 k€ et les créances pour 455 k€ antérieurement détenues sur la filiale japonaise cédée, le risque de change de 63 k€, et les actions d'autocontrôle pour 23 k€. La reprise financière non utilisée pour 202 k€ se rapporte aux titres de la filiale Belge Mexys.

La dépréciation des comptes clients de 3 461 k€ concerne des créances client pour lesquelles il existe des risques de recouvrabilité. La reprise de dotation des comptes clients pour 216 k€ a été constatée consécutivement à l'enregistrement de la créance en charge irrécouvrable.



5.3.4.11 ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

€'000	Nature des créances	31.12.16	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.15
	Créances rattachées à des participations	3 685	207	3 478	4 138
	Prêts	558	7	551	567
	Autres immobilisations financières	587		587	661
	Acomptes versés sur commandes	48	48	-	53
	Clients litigieux	4 534	4 534	-	688
	Autres créances clients	18 596	9 747	8 849	21 576
	Organismes sociaux	12	12	-	4
	Etat, impot sociétés	4 110	1 190	2 920	3 675
	Etat, TVA	302	302	-	381
	Etat, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	318	7	311	90
	Etat, Subvention	94		94	94
	Débiteurs divers	147	147	-	66
	Charges constatées d'avance	428	428	-	216
	Total	33 419	16 629	16 790	32 209
	Prêts accordés en cours d'exercice	41			

€'000	Nature des dettes	31.12.16	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.15
	Soldes bancaires créditeurs	2 375	1 298	1 077	1 630
	Emprunts à plus d'un an à l'origine	1 750		1 750	5 632
	Autres dettes financières diverses	321	275	46	339
	Fournisseurs	3 869	3 869	-	3 143
	Clients, acomptes reçus sur commandes	442	229	213	1 185
	Clients créditeurs	19	19	-	15
	Etat, TVA	3 850	2 624	1 226	4 658
	Autres impots et taxes	916	916	-	810
	Personnel	1 437	1 437	-	1 367
	Organismes sociaux	1 641	1 641	-	2 519
	Groupe et associés	6 112	401	5 711	71
	Créditeurs divers	5	5	-	20
	Produits constatés d'avance	863	663	200	721
	Total	23 600	13 377	10 223	22 110
	Emprunts souscrits dans l'exercice	2450			1450
	Emprunts remboursés dans l'exercice	4509			899

5.3.4.12 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES PASSIF

€'000	Comptes de régularisation et assimilés passif	31.12.16	31.12.15
	Produits constatés d'avance		
	Maintenance	92	53
	Matériel	8	9
	Prestations	374	303
	Logiciel	149	76
	Participation du bailleur aux travaux d'aménagement	240	280
	sous-total	863	721
	Ecart de conversion		
	Créances rattachées aux participation	158	158
	Clients	7	
	sous-total	165	158
	Total	1 028	879

5.3.4.13 DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

€'000	Produits à recevoir	31.12.16	31.12.15
	Clients, factures à établir	17 810	18 865
	Fournisseurs, avoirs à recevoir	13	
	Débiteurs divers, produits à recevoir	105	93
	Total	17 928	18 958
€'000	Charges à payer	31.12.16	31.12.15
	Intérêts courus auprès des établissements financiers	5	7
	Fournisseurs, factures non parvenues	2 445	1 894
	Personnel	1 312	1 303
	Organismes sociaux	628	610
	Etat	947	810
	Associés	60	30
	Total	5 397	4 654

5.3.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.3.5.1 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

€'000		Exercice 2016		Exercice 2015	
	France	16 452	82%	15 057	81%
	Export	3 681	18%	3 478	19%
	Total	20 133	100%	18 535	100%

5.3.5.2 PRODUCTION IMMOBILISEE

Frais de développement immobilisés	Frais de personnel	3 457	3 721
	Charges externes	126	145
	Total	3 583	3 866

5.3.5.3 TRANSFERT DE CHARGES

€'000		31.12.16	31.12.15
	Avantage en nature sur salaires	62	81
	Frais de personnel liés aux restructurations	299	-
	Divers	3	-
	Total	364	81

5.3.5.4 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

€'000		31.12.16	31.12.15
	Dotations aux amort. sur immobilisations corp.et incorp.	3 893	3 478
	Dotations aux provisions sur immobilisations financières	789	219
	Dotations aux provisions sur actif circulant	3 461	66
	Dotations aux autres provisions pour dépréciation	117	-
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	-	6
	Dotations aux provisions pour risques et charges	147	85
	Total	8 407	3 854

La dotation aux provisions sur immobilisations financières pour 789 k€ est relative aux titres de Mega-Bus.

La dépréciation aux provisions sur actif circulant de 3 461 k€ concerne des créances clients pour lesquelles il existe des risques d'irrécouvrabilité.

La dotation aux autres provisions pour dépréciation de 117 k€ se rapporte au dépôt versé en garantie de location.

La dotation pour risques et charges de 147 k€, se rapporte principalement à un litige prud'homal de 100 k€ à caractère exceptionnel et à un risque d'exploitation concernant une perte à terminaison sur un contrat pour 45 k€.

5.3.5.5 DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

€'000	Produits financiers	31.12.16	31.12.15
	Produits d'intérêts financiers	-	5
	Differences positives de change	40	36
	Reprises de provisions pour dépréciat. des actions propres	24	-
	Reprises de provisions pour dépréciat. des titres de filiales	383	48
	Reprises de provisions pour dépréciat. des c/ct filiales	455	-
	Reprises de provisions pour perte de changes	63	104
	Total	965	193

Les reprises de provisions pour dépréciation des titres de filiales pour 383 k€ se rapporte à hauteur de 181 k€ aux titres de la filiale japonaise cédée et pour 202 k€ aux titres de la filiale Belge Mexys.

Les reprises de provisions pour dépréciation des comptes courants de filiales pour 455 k€ concernent la filiale japonaise cédée.

€'000	Charges financières	31.12.16	31.12.15
	Intérêts et charges assimilées	207	230
	Differences négatives de change	68	1
	Charges d'intérêts avec les sociétés du groupe	46	42
	Abandon de créances au profit de la filiale Medasys Ltd	489	-
	Dotations aux provisions pour risques de change	1	63
	Dotations pour dépréciation des actions propres	-	42
	Dotations pour dépréciat. des titres et créances de filiales	788	176
	Divers	-	2
	Total	1 599	556

La dépréciation financière pour 788 k€ concerne les titres de la filiale Mega-Bus.

5.3.5.6 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

€'000	Produits exceptionnels	31.12.16	31.12.15
	Autres régularisations des comptes de tiers	42	36
	Reprises de pénalités et amendes	-	80
	Quote part de subvention virée au résultat	35	35
	Boni de cession des actions propres	32	5
	Reprise de provisions des amortissements dérogatoires	30	-
	Reprises de provisions pour litiges et dépréciations	74	-
	Total	213	156

€'000	Charges exceptionnelles	31.12.16	31.12.15
	Pénalités et majorations	59	263
	Autres régularisations comptes de tiers	74	4
	Frais de personnel liés à la réorganisation	466	2
	Mali de cession des actions propres	31	15
	Valeur comptable des titres de participation cédés	181	-
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	-	6
	Dotations aux provisions pour dépréciation	117	-
	Dotations aux provisions pour risques	100	21
	Total	1 028	311

La dotation aux provisions pour dépréciation de 117 k€ se rapport au dépôt versé en garantie de location.

La dotation aux provisions pour risques de 100 k€ au 31 décembre 2016 est de nature sociale.

5.3.5.7 AUTRES INFORMATIONS

5.3.5.7.1 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

€'000	Nombre de titres	Valeur comptable nette
Participations non cotées		
Medasys Digital Systems Inc (USA)	466 670	-
Medasys Ltd. (Japon)	72	-
Mega-Bus (France)	20 000	-
Medhealth (Maroc)	1 000	9
Mexys SA (Belgique)	26 500	1 192
sous-total		1 201
Actions propres cotées		
Actions Medasys SA	60 161	25
Autres formes de participation		
Actions Medasys SA du contrat de liquidité	94 217	40
Total		1 266

5.3.5.7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.3.5.7.2.1 Engagements reçus

€'000	31.12.16	31.12.15
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	196	140
Garantie reçue de Noemalife sur les engagements à court terme		1 598
Total	196	1 738

5.3.5.7.2.2 Engagements donnés

€'000	31.12.16	31.12.15
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	2 795	3 208
Nantissement d'un dépôt en garantie d'un prêt bancaire	-	50
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	-	27
Garantie des crédits court terme	-	350
Nantissement du nom commercial, de la clientèle, du droit au bail et des immobilisations en garantie des emprunts		12
Nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A.	-	3 367
Garantie sur contrats clients	208	230
Engagements en matière de retraite	1 248	1 330
Total	4 351	8 674

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 3 939 k€ au 31.12.2016 et à 4 135 k€ au 31.12.2015. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances sont transférés et sont en conséquence décomptabilisés.

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement en matière de retraite sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,1 % pour les « cadres » et de 2,9 % « non-cadres ». En 2015, il était pour les « cadres » et « non cadres » de 3,2 %.
- le taux d'inflation retenu est de 2 %. Il est inchangé par rapport à 2015.
- le taux d'actualisation est de 1,3 % en 2016. Il était de 2,0 % en 2015.
- le taux de charges sociales retenu est de 45 %. Il est inchangé par rapport à 2015.
- le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les deux années.

Au 31 décembre 2016, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 1 248 k€. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.



5.3.5.7.2.3 Crédit-bail

€'000	Valeur d'acquisition des biens	Cumul des redevances payées au titre des exercices précédents	Redevances payées au cours de la période	Redevances restant à payer à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Total restant à payer	Valeur résiduelle
Matériel de bureau et informatique	496	122	116	111	138	249	-
Matériel de transport	59	26	12	9		9	-
Total	555	148	128	120	138	258	0

La dotation aux amortissements de l'exercice et les dotations cumulées au titre des exercices précédents qui auraient été enregistrées pour ces biens, s'ils avaient été acquis, s'élèveraient respectivement à 162 k€ et à 297 k€.

5.3.5.7.3 IMPOT SUR LES SOCIETES

5.3.5.7.3.1 Suivi des déficits reportables

Les déficits ordinaires reportables au 31.12.2016 s'établissent à 21 081 k€, ils s'élevaient à 16 097 k€ au 31.12.2015.

5.3.5.7.3.2 Ventilation de l'impôt

Le produit d'impôt de 435 k€ correspond au crédit d'impôt recherche dégagé au titre de l'exercice 2016 de 960 k€ diminué de l'ajustement de 524 k€ du crédit d'impôt recherche de 2015. Ce dernier avait été enregistré pour 1 257 k€ en 2015.

5.3.5.8 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES ET CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif énumérées ci-dessous telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels :

€'000	31.12.16	31.12.15
Participations	12 519	12 700
Créances rattachées à des participations	3 685	4 138
Créances clients et comptes rattachés	718	354
Dettes rattachées à des participations	184	155
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454	358
Achats de marchandises	51	92
Achats et autres charges externes	708	554
Chiffre d'affaires	852	415
Produits financiers	-	1
Charges financières	2	3

- les transactions avec NoemaLife, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles se résument comme suit :

€'000	31.12.16	31.12.15
Dettes financières	6 052	42
Créances clients et comptes rattachés	36	28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 026	585
Achats et autres charges externes	396	576
Chiffre d'affaires	7	91
Charges financières	45	39

La variation du compte courant NoemaLife entre le 31.12.2015 et le 31.12.2016 de 6010 k€ correspond pour 5 710 k€ au prêt long terme accordé par l'actionnaire principal pour procéder au remboursement des emprunts long terme et à la quasi-totalité des crédits bancaires court terme et pour 300 k€ à une avance court terme. Le taux annuel de rémunération du compte courant de NoemaLife est de 4,5 % au titre des avances court terme et de 1,78 % au titre d'un prêt long terme qui au 31.12.2016 s'élevaient respectivement à 341 k€ et 5 711 k€. Les charges financières correspondantes représentaient 44 k€ en 2016.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre NoemaLife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes en 2016 une charge de 337 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Medasys.

En 2016, le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife.

Le 1er juillet 2016, Dedalus S.p.A, leader italien du secteur des logiciels de santé, a annoncé l'acquisition de plus 83 % du Groupe NoemaLife. Avec une large présence à l'internationale, le nouveau Groupe constitué de Dedalus et de NoemaLife est désormais devenu l'un des acteurs majeurs en Europe. Le nouveau Groupe est également, grâce à ses filiales, un opérateur actif en France, en Espagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Amérique latine, en Chine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et en Afrique australe. L'acquisition de la majorité du capital de NoemaLife par Dedalus a déclenché



l'obligation de déposer une offre publique d'achat obligatoire, portant sur toutes les actions NoemaLife cotées au MTA. Cette offre publique s'est clôturée avec succès le 23 septembre 2016. Dedalus détient désormais 100% de NoemaLife Spa. Par un communiqué de presse du 23 septembre, NoemaLife a annoncé le retrait de cote des actions et «warrants» cotés au MTA, marché organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A.

Le 8 juillet, Ardian, la société d'investissement privé indépendante, a annoncé la signature d'un accord concernant l'acquisition d'environ 60 % de Dedalus Holding, Président de Dedalus S.p.A. Giorgio Moretti conserve une participation d'environ 40 % ainsi que son rôle au sein de Dedalus S.p.A, assurant ainsi la continuité du management.

Dans le cadre de la modification de l'actionnariat du Groupe, Dedalus via NoemaLife a procédé en septembre 2016 au remboursement de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de Medasys S.A. (hors affacturage) pour un montant total de 5 616 k€ porté au compte courant de NoemaLife, réduisant ainsi fortement le niveau de notre endettement bancaire. Ce montant ne fera pas l'objet de remboursement au cours des douze prochains mois. La radiation des nantissements du fonds de commerce de Medasys S.A. a été obtenue au cours du second semestre.

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction sont :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2016	2015
Frédéric Vaillant, Président du Directoire		
Rémunération fixe	197 259 €	192 608 €
Rémunération variable	11 473 €	82 013 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire		
Rémunération fixe	128 611 €	124 686 €
Rémunération variable	6 234 €	24 924 €

L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

- Les jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2016. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 60 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance au titre des deux derniers exercices.

Les options de souscription d'action : Medasys n'a pas de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2016.

- autres parties liées

Au cours de l'exercice 2016, Medasys a versée à la société Agile Green Development dans laquelle Frédéric Vaillant détient des intérêts, le montant d'une mission ponctuelle de 13 800 euros portant sur l'intégration d'un volet développement durable dans la présentation de notre plateforme GTIS au Conseil Régional du Languedoc Roussillon. Cette convention a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.

Le 12 décembre 2016, Medasys S.A. a conclu avec la société Progetti Futuri, dont l'Administrateur Unique est Monsieur Andrea Corbani qui est par ailleurs Vice-Président du Conseil de Surveillance de Medasys, un contrat de prestations de services avec effet au 1^{er} janvier 2017 et pour une durée indéterminée. Cette convention a pour objet la fourniture par Progetti Futuri, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys S.A. dans le cadre de son intégration dans le groupe Dedalus et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et de son développement international. Les conditions financières de cette convention sont une rémunération de 40 000 euros HT par an et le remboursement des frais de déplacement dans la limite annuelle de 20 000 euros. Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 12 décembre 2016.

En 2016, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A.



5.3.5.9 EFFECTIFS

<i>(en nombre de salariés hors mandataires sociaux)</i>	31.12.16	31.12.15
Ingénieurs et cadres	135	161
Employés, techniciens et apprentis	20	21
Total	155	182

5.3.5.10 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2016.

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

ACTHEOS
Commissaire aux comptes
6, avenue du Coq
75009 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

Aux Actionnaires
Medasys SA
Immeuble Pentagone Plaza
381 Avenue du Général de Gaulle
92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.3.5.8 « Transactions avec les parties liées et conventions règlementées » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le rôle de Dedalus S.p.A., actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.



II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

- La valeur nette des frais de développement capitalisés s'élève à 7.553 milliers d'euros au 31 décembre 2016. La note 5.3.2.1 « Immobilisations Incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- La note 5.3.2.7 « Chiffre d'Affaires » de l'annexe aux comptes annuels expose les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts liés aux prestations à long terme. Nos travaux ont consisté à vérifier leur correcte application et à examiner le caractère raisonnable des estimations retenues.
- Les notes 5.3.2.1 « Immobilisations Incorporelles » et 5.3.2.3 « Immobilisations Financières » de l'annexe aux comptes annuels exposent respectivement les modalités d'évaluation et de dépréciation des immobilisations incorporelles et financières. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés directoire sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Séverine Scheer

ACTHEOS
Emmanuelle Rouxel



5.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur Seine

ACTHEOS
6, avenue du Coq
75009 Paris

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés****(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)**

Aux Actionnaires
Medasys SA
Immeuble Pentagone Plaza
381 Avenue du Général de Gaulle
92140 Clamart

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

1.1. Convention avec la société Progetti Futuri**Personne concernée : Andrea Corbani, vice-président du conseil de surveillance****Nature et objet :**

Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance du 12 décembre 2016, a pour objet la fourniture, par la société Progetti Futuri, dont l'Administrateur Unique est Monsieur Andrea Corbani, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys dans le cadre de (i) son intégration dans le groupe Dedalus S.p.A. et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, (ii) l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de



la stratégie de Medasys et (iii) de son développement international.

Modalités :

Les conditions financières de cette convention sont les suivantes :

- Rémunération : 40.000 HT / an ;
- Remboursement des frais de déplacement dans la limite de 20 000 euros annuels.

Ces remboursements de frais comprendront une indemnité forfaitaire mensuelle pour couvrir les frais liés à l'utilisation du véhicule personnel d'Andrea Corbani.

En 2016, aucune charge n'a été comptabilisée au titre de cette convention.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Selon le Conseil de Surveillance « Il est de l'intérêt de Medasys de bénéficier de la compétence et des services d'Andrea Corbani. De plus, ces missions étant actuellement partiellement réalisées par NoemaLife au titre de la convention d'assistance conclue avec Medasys en date du 23 septembre 2014 et approuvée lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2015, Noemalife a consenti à réduire sa rémunération au titre de la convention d'assistance afin de permettre la signature de la convention avec Progetti Futuri. »

1.2. Avenant à la convention d'assistance avec la société Noemalife

Nature et objet :

Medasys a conclu avec la société Noemalife une convention d'assistance prévoyant la mise à disposition de ressources techniques, administratives et financières. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 mai 2014. Suite à la conclusion de la convention avec Progetti Futuri, le Conseil de Surveillance de 12 décembre 2016 a autorisé un avenant à la convention d'assistance de Noemalife.

Modalités :

Cet avenant prévoit une réduction annuelle forfaitaire de 150 000 € des charges dues au titre de la convention d'assistance de Medasys par Noemalife qui prévoit le versement d'une redevance à Noemalife qui représente 1,5% de son chiffre d'affaires consolidé. Cet avenant a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Selon le Conseil de Surveillance « Noemalife a consenti à réduire sa rémunération au titre de la convention d'assistance afin de permettre la signature de la convention avec la société Progetti Futuri. »

1.3. Avenant à la convention de trésorerie avec la société Noemalife

Nature et objet :

Medasys a conclu avec la société Noemalife une convention de trésorerie le 23 décembre 2011, modifiée par un avenant en date du 10 février 2014 et prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie. Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le 2 septembre 2016, Dedalus S.p.A. via NoemaLife a remboursé les dettes bancaires moyen-terme de Medasys ainsi que la quasi-totalité des crédits court-terme représentant un montant total de 5 710 973,95 euros.

Medasys et NoemaLife ont mis en place le 2 septembre 2016 un avenant annuel et reconductible à la convention de trésorerie.

Modalités :

L'avenant mis en place le 2 septembre 2016 prévoit pour les 5 710 973,95 euros une franchise de remboursement jusqu'en octobre 2017 et un taux d'intérêt d'euribor 6M+2%, soit 1,78%.

En 2016, les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à 44 463,32 euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'intérêt pour Medasys de cet avenant à la convention de trésorerie est triple :

- Franchise : pas de remboursement en capital jusqu'en octobre 2017 impactant ainsi positivement la trésorerie mensuelle du groupe ;



- Taux d'intérêt plus bas : 1,78 % à comparer à une moyenne de 2,1 % (sur la base d'un Euribor Négatif comparable de -0,22 % pour les crédits court-terme Medasys)
- Sécurisation des lignes de crédit : les crédits court terme Medasys qui s'établissaient à 1,8 M€ n'étaient pas des lignes de crédit confirmées ce qui générait ainsi un risque de liquidité pour le groupe.

II - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Convention avec la société Agile Green Development

Personne concernée : M. Frédéric Vaillant, Président du Directoire.

Nature et objet :

Mission de conseil et d'assistance.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.

Modalités :

Dans le cadre de cette convention, la société Agile green Development a facturé 11 500 € HT en 2016.

2.2. Convention d'assistance avec la société Noemalife

Nature et objet :

Medasys a conclu avec la société Noemalife une convention d'assistance prévoyant la mise à disposition de ressources techniques, administratives et financières. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 mai 2014.

Modalités :

Dans le cadre de cette convention, Medasys verse une redevance à Noemalife qui représente 1,5% de son chiffre d'affaires consolidé. En 2016, la charge comptabilisée au titre de cette convention s'est élevée à 336 863 euros.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

2.3. Engagement d'indemnité de cessation de fonctions en faveur des membres du Directoire

Personnes concernées :

M. Frédéric Vaillant, Président du Directoire.

M. Jean-Paul Boulier, membre du Directoire.

Nature et objet :

Dans sa séance du 12 novembre 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé de renouveler dans leurs fonctions respectives, M. Frédéric Vaillant et M. Jean-Paul Boulier, respectivement Président et membre du Directoire, et par conséquent de renouveler l'engagement d'indemnité de



cessation de fonctions pour une durée d'un an.

Modalités :

Le versement de cette indemnité serait dû en cas de non-reconduction de leur mandat à l'initiative du Conseil de Surveillance ou de révocation de leur mandat de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

Le montant de cette indemnité de cessation de fonctions est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables versées au titre des deux dernières années civiles d'activités.

Les conditions de performance associées à cet engagement sont les suivantes :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédents le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Séverine Scheer

ACTHEOS
Emmanuelle Rouxel



5.6 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, a notamment pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et du Directoire, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 avait adopté le Code Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le Code Middlenext) comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. Le Code Middlenext qui a été revu en septembre 2016 est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code révisé en septembre 2016.

La rédaction de ce rapport s'appuie en conséquence sur le code Middlenext. Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- en matière d'évaluation du Conseil et des comités

Une pratique informelle des règles d'évaluation s'est instaurée par des discussions internes concernant la composition du Conseil, la périodicité des réunions et la qualité des débats. Les suggestions et pistes d'amélioration émises par les membres du Conseil sont prises en compte au fur et à mesure des demandes. En 2016, elles ont concerné l'adaptation de certains tableaux de reporting pour mieux s'intégrer dans le nouveau référentiel du Groupe NoemaLife / Dedalus. Aucune réclamation n'a été formulée concernant les conditions de préparation du Conseil.

- en matière d'adoption d'un règlement intérieur du Conseil

L'adoption d'un règlement intérieur du Conseil est toujours en cours de réflexion. Les règles de fonctionnement et l'organisation des travaux du Conseil permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions. Cependant compte tenu des différentes modifications intervenues en 2016 dans la composition du Conseil de Surveillance, le règlement n'a pas été adopté.

- en matière d'indépendance des membres du Conseil

Le Conseil comprend actuellement un seul membre indépendant. Le Code Middlenext révisé recommande que le Conseil comporte deux membres indépendants. Une réflexion sera engagée en 2017 par le Conseil concernant la mise en conformité de ses membres avec cette recommandation.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 21 mars 2017, après revue préliminaire par le Comité d'audit.

I) INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 LE DIRECTOIRE

La société Medasys est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

- Composition du directoire

Le Directoire est composé de cinq membres. Il est nommé pour une durée de quatre ans.

Pour rappel, le Conseil de Surveillance du 12 novembre 2015 avait renouvelé les mandats de membre du Directoire de Messieurs Frédéric Vaillant, Jean-Paul Boulier, Achille Grisetti et nommé les membres du Directoire suivants :

Mesdames Cristina Signifredi et Simona Campo Di Costa Vigolo e Fredana.

Le Conseil de Surveillance du 15 mars 2016 a remplacé Monsieur Achille Grisetti, démissionnaire, par Monsieur Alessandro Falcini.

Faisant suite à l'acquisition de NoemaLife par Dedalus le 1^{er} juillet 2016, le Conseil de Surveillance dans sa séance du 1^{er} septembre 2016 a remplacé Madame Cristina Signifredi et Monsieur Alessandro Falcini, tous deux démissionnaires, par Monsieur Giorgio Moretti et Monsieur Stefano Scappi.

La date d'échéance des mandats des membres du Directoire est le 11 novembre 2019.

- Tenue des réunions du Directoire



Les convocations sont faites soit oralement, soit par écrit.

Les réunions se tiennent principalement au siège social.

Au cours de l'exercice 2016, le Directoire s'est réuni quatre fois, le 15 mars, le 26 mai, le 30 septembre et le 12 décembre.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Directoire est de 85 %.

A titre de rappel, l'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2014 a décidé de ne pas exclure la possibilité, pour les membres du Directoire, de participer par des moyens de visioconférence ou de télécommunication aux réunions du Directoire ayant pour objet l'arrêté des comptes sociaux et consolidés ainsi que les rapports y afférents.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Directoire portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels. Ils y ont effectivement participé.

1.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance est composé de 5 membres :

- Madame Florence Hofmann, Présidente ;
- Monsieur Andrea Corbani, Vice-Président ;
- Monsieur Yann Chareton, étant précisé que ce dernier a été coopté en qualité de membre du Conseil de surveillance le 1^{er} septembre 2016, en remplacement de Monsieur Francesco Serra, démissionnaire ;
- Madame Sara Luisa Mintrone, étant précisé que cette dernière a été cooptée en qualité de membre du Conseil de surveillance le 1^{er} septembre 2016, en remplacement de Monsieur Paolo Maggioli, démissionnaire ;
- Monsieur Pierre Serafino.

Il sera proposé à l'assemblée Générale du 18 mai 2017 de ratifier ces nominations préalablement à la proposition de renouvellement de l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance dont les mandats arrivent à échéance en 2017.

Le tableau de synthèse ci-après récapitule les changements intervenus dans la composition du Conseil au cours du dernier exercice clos :

Nom des membres du Conseil	Nature du changement	Date d'effet	Diversification dans la composition du Conseil
Monsieur Francesco SERRA	Démission	1 ^{er} septembre 2016	-
Monsieur Paolo MAGGIOLI	Démission	1 ^{er} septembre 2016	-
Monsieur Yann Chareton	Nomination en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Francesco Serra	1 ^{er} septembre 2016	Expertise Financière
Madame Sara Luisa Mintrone	Nomination en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Paolo Maggioli	1 ^{er} septembre 2016	Expertise Marketing, Stratégie Produits

Messieurs Yann Chareton et Pierre Serafino ont la nationalité française.

Madame Sara Luisa Mintrone et Monsieur Andrea Corbani ont la nationalité italienne.

Madame Florence Hofmann dispose pour sa part de la double nationalité, française et suisse.

Les critères d'indépendance des membres du Conseil sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc...),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six dernières années.

Seul Monsieur Pierre Serafino est considéré comme indépendant au regard des critères d'indépendance repris ci-dessus.

Le tableau ci-dessous précise la situation des membres du Conseil au regard des critères retenus par le Code Middennext pour définir l'indépendance des membres du Conseil :

Membres du conseil indépendants	Madame Florence Hofmann	Monsieur Andrea Corbani	Monsieur Yann Chareton	Madame Sara Luisa Mintrone	Monsieur Pierre Serafino
Ne pas être, ni avoir été au cours des cinq dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe	Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc...)	Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas être un actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Non Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir été commissaires aux comptes de l'entreprise au cours des six années précédentes	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Conclusion sur l'indépendance	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Indépendant

Concernant la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte en son sein deux femmes et trois hommes, soit un écart entre le nombre de membres de chaque sexe inférieur à deux, conformément à la réglementation en vigueur.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil de surveillance figurent dans ce rapport annuel au chapitre 2.10 consacré aux organes de direction, de surveillance et de contrôle qui précise notamment les autres mandats exercés par les membres du Conseil.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, une durée de six ans.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société.

- Conditions de préparation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux réunions conformément à l'article 14 des statuts de la Société et peuvent exercer leur droit d'information conformément à la réglementation en vigueur. Les convocations aux Conseils de surveillance de l'année 2016 ont été faites par écrit deux jours au moins à l'avance.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de surveillance préalablement à la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

- Tenue des réunions du Conseil

Le Conseil de surveillance se réunit, fonctionne et délibère conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il exerce, en toute indépendance, un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il établit chaque année un rapport relatif aux comptes de l'exercice et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance du rapport trimestriel du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2016, le Conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises, le 15 mars, le 1^{er} septembre, le 30 septembre et le 12 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 80 % au cours de l'exercice.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a délibéré notamment sur les points suivants :

- examen des comptes sociaux et consolidés annuels clos au 31 décembre 2015 et des comptes semestriels 2016 ainsi que la convocation de l'assemblée générale annuelle,
- examen et validation du budget 2016,
- autorisation des conventions visées au titre de l'Article L.225-86 du Code de Commerce,
- démissions et renouvellements de trois membres du Directoire,
- cooptation de deux membres du Conseil de Surveillance dont la ratification interviendra lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2017,
- rémunération des membres du Directoire,
- analyse de la situation financière du groupe et des besoins de trésorerie,
- conflits d'intérêts.

A la date du présent rapport, il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire et la société Medasys. En tout état de cause, si l'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire se trouvait en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, il serait tenu de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

1.3 LES COMITES

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

Comité des rémunérations

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité des rémunérations. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour faire des propositions concernant la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité a rendu compte de ses travaux aux membres du Conseil de Surveillance qui en ont pris acte. En 2016, il s'est réuni une fois le 3 octobre. La présence des membres aux réunions du Comité des rémunérations est de 100%.

Comité d'audit

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 5 août 2010 avait décidé la création d'un comité d'audit.

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupert Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Pierre Serafino, Président, et Monsieur Yann Chareton qui a succédé à Monsieur Francesco Serra. Monsieur Pierre Serafino est un membre indépendant. Les deux membres du Comité d'Audit sont considérés comme compétents en matière financière et comptable, compte tenu des fonctions qu'ils occupent ou ont occupées. Monsieur Pierre Serafino occupait des fonctions de Direction Générale dans une un groupe international et Monsieur Yann Chareton est Managing Director de Ardian et exerce également de nombreux mandats dans des sociétés italiennes.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé:

a/ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;



b/ suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;

c/ émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale conformément à la réglementation applicable ;

d/ suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes ;

e/ approuver la fourniture des services fournis par les commissaires aux comptes autre que la certification des comptes à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce, après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance des commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci ;

f/ rendre compte régulièrement au conseil de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

En 2016, le comité s'est réuni deux fois, le 15 mars et le 30 septembre.

Au cours de 2016, le comité a effectué les travaux suivants :

- suivi du contrôle légal des comptes,
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, avec un suivi particulier de la gestion du risque de liquidité et l'analyse détaillée des hypothèses intégrées dans les prévisionnels de trésorerie.

Le taux de participation à ce comité est de 100 %.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Comité de direction

Un comité de direction se réunit tous les mois. Il est composé des responsables opérationnels de la société (Président du Directoire, Responsables de services, Responsable Qualité et Directeur Administratif et Financier). Le rôle du comité de direction consiste à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise et à prendre des décisions partagées sur les domaines opérationnels. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les différentes fonctions de l'entreprise sont mises sous contrôle principalement par la procédure « Guide d'achat de produits et de services », et une comptabilité analytique qui met sous contrôle les dépenses des différentes fonctions de l'entreprise.

II) PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la Société, la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement, en temps voulu, d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Les acteurs clés du contrôle interne sont principalement le Directoire, le comité de direction, la Direction financière et la Direction des opérations. L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle. Ainsi, l'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Financier. Compte tenu de l'entrée de NoemaLife et de l'extension du périmètre du Groupe, la fonction « corporate » a été renforcée avec la mise en place d'une convention de gestion la trésorerie ainsi qu'une convention d'assistance administrative, financière et technique.

La société Medasys S.A. bénéficie d'une certification ISO 9001, ISO 13485 et ISO 14001.

D'une façon générale, le contrôle interne s'articule sur les délégations de pouvoirs et la séparation des fonctions.



Les risques opérationnels de la société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risques de dépassement de délais, risques de dépassement de coûts, risques techniques, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients. Le service financier présente à chaque comité de direction un tableau de suivi des temps pour les projets critiques et les projets suivis à l'avancement. En 2015, le comité de direction a souhaité intégrer à chaque comité une revue de la planification des développements en cours afin d'anticiper d'éventuels décalages ainsi que les conséquences financières qui pourraient en découler. Cette présentation est faite par la Direction R&D. En 2016, le comité de direction a demandé au directeur des filiales de venir à chaque comité présenter une revue d'activité incluant la situation financière et les perspectives de prise de commandes.

Des comités de direction exceptionnels peuvent également se réunir à tout moment à la demande de la direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

La Société ne présente pas de risque majeur, notamment en termes d'environnement ou de santé publique.

Pour les filiales étrangères, la gestion des ressources humaines est organisée par filiale sous le contrôle du Groupe. Chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession. Pour les filiales de droit français, la gestion des ressources humaines est regroupée afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques sociaux.

Les litiges importants relatifs au personnel sont suivis au niveau du groupe avec l'appui systématique d'avocats spécialisés.

Les éléments de rémunérations fixes et variables de la paie sont systématiquement approuvés par la Direction Générale.

Au cours de l'exercice 2016, trois audits externes ont été réalisés par la société Dextral. Les thèmes audités ont été : Les processus management, déploiement, vente et audit interne et les processus Conception, Achats, infrastructures et Ressources humaines. Ces audits ont mis en évidence un certain nombre d'actions d'amélioration concernant notamment la généralisation des enquêtes de satisfaction clients et l'ouverture de la validation de la conception par les clients.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière

S'agissant des risques liés à l'établissement d'informations comptables et financières erronées, la société s'est dotée des moyens de gestion appropriés, y inclus un système de contrôle de gestion analytique. Elle pratique des arrêtés comptables mensuels intégrant systématiquement des rapprochements bancaires.

Au cours de l'année 2015, Medasys a mis en œuvre les recommandations faites par nos commissaires aux comptes en 2014 concernant le renforcement du niveau de sécurité de son système d'information. En 2016, la société a renforcé la séparation des fonctions au niveau de la validation des paiements des fournisseurs.

Les filiales étrangères sont responsables de la production de leurs états financiers, du suivi de leurs performances par rapport au budget, et de la gestion de leur besoin en fonds de roulement. La Direction financière du groupe examine les performances dans ces domaines et conseille les directions locales sur les corrections des écarts et anomalies éventuelles. Concernant la filiale de droit français, le groupe a regroupé la tenue de la comptabilité au siège social. L'objectif est de faciliter l'harmonisation des règles et méthodes comptables du Groupe, accélérer le processus de reporting et assurer une meilleure maîtrise des risques financiers. Par ailleurs, le Groupe a mis en place une centralisation de la trésorerie auprès des banques du Groupe pour une meilleure visibilité des liquidités.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par les services internes. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intra-groupe isolés.

III) POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Concernant les jetons de présence, il est rappelé que l'Assemblée générale du 3 mai 2012 a fixé une enveloppe annuelle de jetons de présence de 30 000 € par an, jusqu'à décision contraire.

Des comparaisons ont montré que ces montants se situaient dans la fourchette des sociétés de même importance.

Les jetons de présence sont répartis proportionnellement à la présence effective des membres aux réunions du Conseil de surveillance et des différents comités ainsi que du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Certains membres du Directoire sont rémunérés au titre de leur mandat social. Ils n'ont pas de contrat de travail.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation d'objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice. Les



objectifs de performance reposent sur des objectifs quantitatifs basés sur le budget consolidé du groupe approuvé en Conseil de surveillance étant précisé que le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Un véhicule de fonction peut également être attribué aux dirigeants en fonction de leur rôle de représentation. Toutefois, les membres du Directoire actuels bénéficient d'un forfait kilométrique mensuel pour couvrir leurs frais liés à l'utilisation de leur véhicule personnel.

Par ailleurs, les membres du Directoire ne disposent pas de stock-options ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

Il n'existe pas non plus de régime de retraite supplémentaire en faveur des membres du Directoire.

Dans sa séance du 12 novembre 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé de prévoir des indemnités de départ en faveur de Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier.

Le montant de ces indemnités de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Le versement de ces indemnités serait dû en cas de non-reconduction des mandats de Monsieur Frédéric Vaillant ou de Monsieur Jean-Paul Boulier à l'initiative du Conseil de surveillance ou de révocation de leurs mandats de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

L'indemnité serait due en cas d'atteinte de deux des trois critères figurant ci-dessous :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédant le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

La décision pour chacun des bénéficiaires a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2015 ainsi que par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 compte tenu du renouvellement des mandats de Messieurs Vaillant et Boulier décidés lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2015.

IV) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

A titre de rappel, l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2014 a décidé de prévoir expressément dans les statuts de la société l'absence de droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription comptable des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

V) ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, il est précisé que :

- la structure du capital de la société est présentée au 2.9 ci-dessus,
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote sauf non-respect des dispositions relatives au franchissement de seuil de 2% du capital prévu à l'article 9 des statuts,

- il n'existe pas, à la connaissance de la société, de pacte en vigueur, d'engagement signé entre actionnaires ou entre dirigeants qui pourraient entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote, ni de disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle,
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux,
- les droits de vote attachés aux actions détenues par les salariés sont exercés directement par eux,
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil de surveillance et du directoire sont conformes aux règles légales et statutaires (articles 13 et 14 des statuts de la société),
- la modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du directoire en cas de cessation de fonction sont décrits au 2.10.3.,
- dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur, l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a autorisé le directoire à acquérir et, le cas échéant, à céder des titres y compris en période d'offre publique,
- Il n'existe pas d'accords conclus par la société qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société.

VI) RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

La loi n°2015-992 requiert de mentionner dans le rapport du président les risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures que l'entreprise prend pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité.

Compte tenu de son activité, la société n'a pas identifié de risques financiers liés aux effets du changement climatique et n'a donc mis en place de stratégie bas carbone.

La Présidente du Conseil de surveillance

Florence Hofmann

Le 21 mars 2017



RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION 2017 DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément à l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, les principes et critères de détermination des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature des membres du Directoire et des membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2017 sont décrits ci-après.

Le présent rapport est joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce.

Les principes et critères de détermination de la rémunération pour 2017 seront soumis au vote de l'Assemblée Générale du 18 mai 2017.

Les membres du Directoire sont rémunérés au titre de leur mandat social. Ils n'ont pas de contrat de travail.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance.

La partie variable est déterminée au regard de la réalisation d'objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice. Les objectifs de performance reposent sur des objectifs quantitatifs basés sur le budget consolidé du groupe approuvé en Conseil de surveillance étant précisé que le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

- Rémunérations des membres du directoire.

Le directoire est composé de cinq membres : Messieurs Frédéric Vaillant, Jean-Paul Boulier, Giorgio Moretti, Stefano Scappi et Madame Simona Campo Di Costa Vigolo e Fredana.

Seuls Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier sont rémunérés au titre de leurs mandats.

Messieurs Giorgio Moretti, Stefano Scappi et Madame Simona Campo Di Costa Vigolo e Fredana ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs mandats de membres du Directoire.

Il est par ailleurs précisé qu'aucun membre du Directoire ne cumule l'exercice de son mandat avec un contrat de travail et ne perçoit en conséquence de rémunération au titre d'un contrat de travail.

Pour information, en 2016, le montant total des rémunérations brutes et avantages de toute nature, directes ou indirects versé au Directoire s'élève à 343 577 euros. Il était de 424 231 euros en 2015.

La répartition de ces montants est détaillée ci-après :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2016	2015
Frédéric Vaillant, Président du Directoire		
Rémunération fixe	197 259 €	192 608 €
Rémunération variable annuelle	11 473 €	82 013 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire		
Rémunération fixe	128 611 €	124 686 €
Rémunération variable annuelle	6 234 €	24 924 €

Les membres du directoire n'ont pas de rémunération variable pluriannuelle, de rémunération exceptionnelle ou d'avantage en nature versés au titre des exercices ci-dessus. Ils ne bénéficient pas non plus de régime de retraite spécifique, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ou d'actions de performance.

Les membres du directoire bénéficient des contrats collectifs Medasys en matière de régime de santé et de prévoyance.

REMUNERATION FIXE

La rémunération fixe des membres du Directoire est arrêtée et revue annuellement par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des rémunérations. Elle tient compte du niveau des responsabilités et de l'expérience. Elle est fondée non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

REMUNERATION VARIABLE ANNUELLE

Elle se décompose comme suit :

Frédéric Vaillant

La partie variable est plafonnée à 60% de la rémunération fixe.



Pour information, pour le montant versé en 2016, se rapportant à l'exercice 2015, le montant maximum du variable était de 114 732 euros. Les objectifs reposaient sur des critères quantitatifs groupe exclusivement. Ils concernaient le niveau de trésorerie, le chiffre d'affaires et le résultat net.

Pour le montant du variable relatif à l'exercice 2016, le montant maximum du variable est de 118 355 euros. Les objectifs reposent à hauteur de 66% sur des critères quantitatifs groupe et à hauteur de 34% sur des critères qualitatifs. Les critères quantitatifs concernent le résultat net et le niveau des charges. Le critère qualitatif ne peut pas être rendu public pour des raisons de confidentialité.

Jean-Paul Boulier

La partie variable est plafonnée à 25% de la rémunération fixe.

Pour information, pour le montant versé en 2016, se rapportant à l'exercice 2015, le montant maximum du variable était de 31 170 euros. Les objectifs reposaient à hauteur de 80% sur des critères quantitatifs groupe et à hauteur de 20% sur des critères qualitatifs. Les critères quantitatifs concernaient le niveau de trésorerie, le chiffre d'affaires et le résultat net. Les deux critères qualitatifs ne peuvent pas être rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Pour le montant du variable relatif à l'exercice 2016, le montant maximum du variable est de 32 153 euros. Les objectifs reposent sur des critères quantitatifs groupe exclusivement. Ils concernent le chiffre d'affaires, le résultat net et le niveau de charges.

INDEMNITES DE CESSATION DE FONCTION

L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par le Conseil de Surveillance du 15 mars 2016 concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire.

Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité.

Le versement de cette indemnité serait dû en cas de non-reconduction du mandat de Monsieur Frédéric Vaillant à l'initiative du Conseil de surveillance ou de révocation de son mandat de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

Les conditions de performance associées à cet engagement sont identiques pour les deux membres du directoire. Cette indemnité serait due en cas d'atteinte de deux des trois critères figurant ci-dessous :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédents le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédent le départ est positif;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

- Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2012 a alloué une enveloppe annuelle de 30 000 € de jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance. Ce montant est maintenu jusqu'à nouvelle décision.

Les jetons de présence sont répartis proportionnellement à la présence effective des membres aux réunions du Conseil de surveillance et des différents comités ainsi que du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

A la date de clôture, les jetons de présence dus au titre des années 2015 et 2016 n'avaient pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 60 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance au titre de ces deux exercices.

Par ailleurs, Medasys rembourse sur présentation de justificatifs les frais de déplacement des membres du Conseil de Surveillance qui ne font pas partie du Groupe NoemaLife.

5.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Actheos
Commissaire aux comptes
6, avenue du Coq
75 009 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE MEDASYS**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Medasys SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Séverine Scheer

Actheos
Emmanuelle Rouxel



